

Cote du document: PBAS 2017/7/W.P.2/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 3
Date: 5 juillet 2017
Distribution: Restreinte
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Système d'allocation fondé sur la performance: amélioration de la formule

Note aux membres du Groupe de travail sur le SAFP

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange

Vice-Président adjoint
Département gestion des programmes
téléphone: +39 06 5459 2448
courriel: p.saintange@ifad.org

Lisandro Martin

Chef de l'Unité de la programmation
et de l'efficacité opérationnelles
téléphone: +39 06 5459 2388
courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef de l'Unité
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance –
Septième réunion
Rome, 11 juillet 2017

Pour: **Examen**

Cote du document: EB 2017/121/R.
 Point de l'ordre du jour: _____
 Date: 2017
 Distribution: Publique
 Original: Anglais

F

Investir dans les populations rurales

Systeme d'allocation fondé sur la performance: amélioration de la formule

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Périn Saint-Ange

Vice-Président adjoint
 Département gestion des programmes
 téléphone: +39 06 5459 2448
 courriel: p.saintange@ifad.org

Lisandro Martin

Chef de l'Unité de la programmation
 et de l'efficacité opérationnelles
 téléphone: +39 06 5459 2388
 courriel: lisandro.martin@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner

Chef de l'Unité
 des organes directeurs
 téléphone: +39 06 5459 2974
 courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt et unième session
 Rome, 13-14 septembre 2017

Pour: **Approbation**

Table des matières

Remerciements	i
Sigles et acronymes	ii
Résumé	iii
Contexte	1
I. Modifications apportées au SAFP	2
A. Concept	2
B. Évaluation	2
II. Pertinence du point de vue des politiques	3
A. Critères plus stricts de sélectivité dans le choix des pays	3
B. Priorité accordée aux pays les plus pauvres	4
III. Composantes	5
A. Équilibre entre les composantes besoins et performance	4
B. Macrostabilité et microsensibilité	6
C. Renforcement de l'élasticité des variables clés	11
IV. La formule	12
V. Les prochaines étapes	14
Annexes	
Annexe I: Variable performance du portefeuille et décaissement (PPD)	15
Annexe II: La formule révisée du SAFP et les pays présentant des situations de majeure fragilité (SMF)	18
Annexe III: La population rurale dans la formule du SAFP	20
Annexe IV: Analyse de sensibilité	22
Annexe V: Finalisation des améliorations apportées au processus de gestion du SAFP	24
Annexe VI: Autres scénarios examinés lors de l'analyse	28
Appendices	
Appendix I: Enhanced Rural Sector Performance Assessment (en cours de finalisation)	1
Appendix II: Adjusted scenario 3: country scores and annual allocations 2016-2018	2

Remerciements

La rédaction du présent document a été coordonnée par Soledad Marco, Unité de la programmation et de l'efficacité opérationnelles (OPE). Les données et analyses sur lesquelles il repose ont été coordonnées par Amine Zarroug (OPE), avec l'aide de Laura Carnevali (OPE). Natalia Toschi (OPE) a apporté des éléments substantiels. Nous remercions Lauren Phillips, Division des politiques et du conseil technique (PTA), pour son rôle directeur dans la finalisation de la proposition de révision de l'évaluation de la performance du secteur rural. Sara Fornabaio (OPE) a apporté un soutien analytique. Valérie Vicari a fourni un appui rédactionnel.

Sigles et acronymes

ENI	Évaluation au niveau de l'institution
EPIN	Évaluation des politiques et institutions nationales
FIDA11	Onzième reconstitution des ressources du FIDA
IOE	Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
IVF	Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA
PAR	Portefeuille à risque
PFR	Pays à faible revenu
PRI	Pays à revenu intermédiaire
PPD	Performance du portefeuille et décaissement
PPE	Projets à problèmes effectifs
PSR	Performance du secteur rural
RNB/hab.	Revenu national brut par habitant
RD	Ratio de décaissement
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance
SMF	Situations de majeure fragilité

Résumé

1. À la session d'avril 2017 du Conseil d'administration, la direction a présenté une formule révisée pour le scénario 3 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP)¹, qui comportait plusieurs améliorations faisant suite à l'évaluation au niveau de l'institution réalisée par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE). Les représentants au Conseil d'administration ont demandé à la direction de continuer à améliorer la proposition pour: i) renforcer le caractère "tourné vers l'extérieur" de la formule; et ii) renforcer la priorité accordée, dans la formule, à la lutte contre la pauvreté dans les zones rurales.
2. La formule présentée ci-après retient les caractéristiques positives du scénario 3, en incluant une pondération renforcée pour la composante performance du pays par rapport à la formule actuelle, et les modifications demandées par le Conseil d'administration. En particulier, la formule proposée: i) rééquilibre les pondérations de la variable performance du secteur rural et de la variable performance du portefeuille et décaissement au sein de la composante performance du pays, au profit de la première, qui représente la performance du secteur et qui est donc davantage tournée vers l'extérieur; et ii) augmente les exposants des variables revenu national brut par habitant et indice de vulnérabilité spécifique au FIDA, renforçant ainsi la priorité accordée aux populations les plus pauvres. Il en résulte une augmentation des allocations en faveur des pays à faible revenu (PFR) par rapport au scénario 3 original.
3. Lors de la deuxième session de la Consultation sur la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), la direction a présenté le modèle opérationnel de FIDA11, qui propose des orientations stratégiques pour le Fonds au cours du prochain cycle de reconstitution. Ces orientations prévoient des critères plus stricts de sélectivité dans le choix des pays et une priorité accrue en faveur des pays les plus pauvres. Étant donné que la formule du SAFR doit être conforme aux engagements pris par la direction pour la période de FIDA11, l'option proposée va dans le sens de ces engagements, en permettant d'acheminer 90% des ressources de base du FIDA aux PFR et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. En outre, elle permet au FIDA d'allouer environ 45% de ses ressources de base à l'Afrique subsaharienne, et d'en consacrer entre 25% et 30% aux situations de majeure fragilité (SMF). L'allocation globale aux SMF augmenterait d'environ 10% par rapport au montant des ressources qui leur sont allouées dans la formule actuelle.

¹ Document EB 2017/120/R.2.

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver:

- les changements proposés pour la formule du SAFP associée au troisième scénario 3-D tels qu'ils figurent au paragraphe 33; et
- l'augmentation proposée pour les allocations minima, qui passeraient de 3 millions de dollars US (montant actuel) à 4,5 millions de dollars US (voir paragraphe 34).

Système d'allocation fondé sur la performance: améliorations de la formule

Contexte

1. À sa cent vingtième session, en avril 2017, le Conseil d'administration a examiné le document intitulé "SAFP: formule de calcul et procédures" (EB 2017/120/R.2), qui comportait une proposition de formule révisée. Cette proposition était le résultat du processus de révision en deux phases mené par la direction, sur la base des directives fournies par le Groupe de travail du Conseil d'administration sur le Système d'allocation fondé sur la performance (Groupe de travail sur le SAFP). À la même session, le Conseil d'administration a donné son aval pour que le Groupe de travail du SAFP poursuive son examen et sa révision du SAFP, en s'appuyant sur les avis reçus, et pour que les conclusions et recommandations finales soient présentées pour approbation à la session de septembre 2017².
2. La deuxième phase du processus de révision du SAFP a évolué en parallèle avec les discussions sur le modèle opérationnel du FIDA pour la Onzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11), tel que proposé dans le document "Renforcer le modèle opérationnel de FIDA11 pour obtenir un impact à grande échelle" (IFAD11/2/R.3), qui a été présenté à la deuxième session de la Consultation. Cela a permis d'aligner l'examen de la formule du SAFP avec l'orientation stratégique que le Fonds propose pour le cycle FIDA11. À l'avenir, la direction envisage d'optimiser l'utilisation de l'aide publique au développement (APD) pour appuyer les pays et les personnes les plus pauvres, tout en mobilisant les ressources empruntées pour poursuivre l'engagement auprès des pays à revenu intermédiaire, avec pour cible les vastes défis subsistants en termes de pauvreté rurale.
3. Le scénario présenté dans le présent document souscrit à cette orientation stratégique. Il permettrait au Fonds d'allouer 90% des ressources de base à des pays à faible revenu (PFR) ou à des pays à revenu intermédiaire (PRI) de la tranche inférieure, et les 10% restants à des PRI de la tranche supérieure. Cette proposition suit quatre grands principes, qui ont été approuvés par le Groupe de travail sur le SAFP: simplicité, efficacité, transparence et priorité accordée à la lutte contre la pauvreté rurale.

² Depuis avril 2016, quatre réunions du Groupe de travail sur le SAFP ont eu lieu (en juin et septembre 2016, ainsi qu'en janvier et mars 2017). Les conclusions de l'analyse entreprise sous la supervision du Groupe de travail sur le SAFP ont également été présentées par la direction aux sessions du Conseil d'administration en avril 2017 (EB 2017/120/R.2) et en décembre 2016 (EB 2016/119/R.5), et à la session du Comité de l'évaluation en mars 2017 (EC 2016/95/W.P.2). En outre, la direction a organisé deux séminaires informels du Conseil d'administration (en novembre 2015 et en avril 2017), et la toute première activité d'apprentissage consacrée au SAFP à l'intention du personnel du FIDA (en décembre 2016). La direction a également entrepris une concertation sur le SAFP avec le Conseil d'administration dans le cadre de réunions avec les Coordonnateurs et amis, et tenu des réunions bilatérales avec des représentants au Conseil d'administration ayant manifesté un intérêt ou des préoccupations particulières.

4. Le présent document comprend cinq sections. La première (paragraphe 5-9) offre une vue d'ensemble des caractéristiques et de la logique de la formule du SAFF, des avancées réalisées dans l'examen de la formule jusqu'en avril 2017, et de l'évolution conceptuelle qui a eu lieu depuis lors pour garantir sa conformité avec le modèle opérationnel proposé pour FIDA11. La deuxième section (paragraphe 10-15) aborde la question de la pertinence de la formule du point de vue des politiques compte tenu des modifications apportées au modèle opérationnel proposé pour FIDA11. La troisième section (paragraphe 16-30) met l'accent sur les améliorations apportées à la formule, sa stabilité au niveau macro et sa variabilité au niveau micro (du pays), sa durabilité, et le rôle que chaque variable joue dans la détermination des notes de pays. La quatrième section décrit la formule proposée pour approbation. La cinquième section présente les étapes nécessaires pour mettre en œuvre le SAFF révisé dans le cadre du cycle FIDA11.

I. Modifications apportées au SAFF

A. Concept

5. Le Système d'allocation fondé sur la performance repose sur un concept simple: parmi les États membres ayant clairement besoin de l'appui du FIDA, les ressources doivent être attribuées proportionnellement aux antécédents du pays en matière d'efficacité de l'utilisation des ressources. Ce système associe donc des indicateurs relatifs aux besoins des pays et à leur performance, afin que les ressources du FIDA soient allouées dans les pays où l'efficacité escomptée en matière de développement est la plus grande.
6. Si la composante besoins du pays constitue une composante de **stock** étant donné que le niveau de pauvreté et de vulnérabilité d'un pays évolue lentement, la composante performance est plus dynamique, représentant ainsi le **flux**. Autrement dit, tels que décrits dans l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) sur le SAFF du FIDA (EB 2016/117/R.5), les besoins représentent une composante **statique** et la performance une composante **dynamique**. Comprendre leur pondération respective dans l'équation est donc une tâche assez complexe: malgré ses coefficients et exposants, au fil du temps, la composante performance du pays a une plus grande influence sur la détermination des changements dans les allocations.
7. Tout comme les systèmes d'allocation d'autres organisations, celui du FIDA contribue à rendre les interventions plus efficaces au niveau des pays: i) en assurant un contrôle sur les allocations de ressources excessives en faveur de pays peu performants, et en réorientant les ressources vers des pays plus performants; ii) en améliorant la stabilité et la prévisibilité des flux de ressources dans les pays qui en ont le plus besoin, c'est-à-dire ceux dont la performance est stable ou en progression; et iii) en contribuant à définir une norme, grâce à l'utilisation des notes de performance, qui permette d'identifier les facteurs exogènes rendant le développement plus ou moins difficile dans les différents pays ou régions.

B. Évaluation

8. L'ENI a confirmé que ce système garantit une plus grande équité dans l'allocation des ressources du FIDA dans ses États membres en développement; qu'il est globalement bien adapté aux besoins du FIDA; et qu'il a aligné le système d'allocation des ressources du Fonds sur les systèmes en place dans des organisations analogues. Fait important, l'évaluation a confirmé que le SAFF a permis au FIDA d'allouer systématiquement au moins 50% de ses ressources à l'Afrique, dont 45% à l'Afrique subsaharienne. Il a en outre permis d'octroyer les deux tiers des ressources du FIDA à des conditions particulièrement favorables, comme envisagé dans les Principes et critères applicables aux financements du FIDA. Sur le plan quantitatif, l'ENI a attribué une note globale de 4,3, qui est

supérieure à la note "plutôt satisfaisant", et a conclu que le SAFP est pertinent (noté 4,6), efficace (4,2) et efficient (4,1).

9. Reconnaisant la possibilité qui est offerte d'améliorer le SAFP pour mieux l'aligner sur l'évolution des opérations du FIDA, en particulier durant FIDA11, la direction a appliqué l'ensemble des recommandations d'IOE dans la proposition présentée ci-après. Elle a notamment: i) amélioré la gouvernance du processus en adoptant une approche plus institutionnelle du SAFP en général, en renforçant la transparence et en promouvant l'apprentissage; ii) renforcé la priorité accordée à la lutte contre la pauvreté rurale de la composante besoins du pays, en particulier en incluant des mesures de la vulnérabilité et de la pauvreté non monétaire; et iii) rééquilibré la répartition des pondérations entre les composantes besoins du pays et performance du pays dans le but de renforcer les effets incitatifs en matière de performance par rapport à la formule actuelle. Les points i) et ii) ont déjà été examinés et approuvés par le Conseil d'administration, en décembre 2016. Par conséquent, le présent document met l'accent sur le point iii), où est proposée une formule mathématique révisée qui offre un rapport plus équilibré que la répartition actuelle besoins/performance de 65/35 utilisée dans l'ENI.

II. Pertinence du point de vue des politiques

A. Critères plus stricts de sélectivité dans le choix des pays

10. Dans la proposition de modèle opérationnel, la direction suggère d'établir des critères plus stricts de sélectivité dans le choix des pays. Cela diffère des pratiques habituelles selon lesquelles la décision d'inclure ou d'exclure des pays se fonde sur une estimation de la demande des États membres issue d'une concertation avec les équipes de pays du FIDA. Cette pratique est à l'origine d'une lacune persistante du SAFP du FIDA: au cours d'un cycle du SAFP donné, près de 20% des pays ayant exprimé au début du cycle leur disposition à profiter des ressources ne transforment pas ces promesses en opérations par suite de changements ultérieurs de la situation et des priorités du pays. Cette pratique concerne toutes les catégories de pays. Il est essentiel de veiller à ce qu'un pays soit prêt à préparer de nouveaux projets pour établir un lien entre les allocations au titre du SAFP et la planification et la réalisation de la réserve. Cette pratique améliore l'efficacité du système en réduisant le besoin de réaliser d'importantes réaffectations à un stade ultérieur du cycle, qui contribue à une concentration de la réalisation des projets en fin de cycle.
11. La direction propose ainsi de limiter le nombre de pays dans tout cycle du SAFP à un niveau situé entre 70 et 80 pays. Les analyses montrent qu'une telle réduction du nombre de pays aurait pour effet, toutes choses égales par ailleurs, d'augmenter le nombre de bénéficiaires des opérations financées par le FIDA de 10 à 20% en raison des économies d'échelle.
12. Réduire le nombre de pays dans le respect de l'universalité du FIDA et de la justesse du système requiert la mise en œuvre de critères de transparence incitant les emprunteurs potentiels à mieux utiliser les ressources du FIDA. Dans le contexte de la Consultation sur FIDA11, les critères suivants ont été proposés:
 - i) **stratégie:** ce critère sera mesuré à l'aune de l'existence d'une stratégie de pays valide (programme d'options stratégiques pour le pays [COSOP] ou note de stratégie de pays [NSP]) à un stade précoce du cycle du SAFP. Cela garantirait que les pays répondant aux conditions requises possèdent une vision stratégique parvenue à maturité concernant la manière d'utiliser les ressources du FIDA, et qu'ils sont par conséquent prêts à s'engager dans des discussions opérationnelles concrètes. Ce point est particulièrement important pour les pays n'ayant encore jamais emprunté au FIDA; ii) **capacité d'absorption:** toutes les opérations qui sont en cours dans un pays donné depuis plus d'un an doivent avoir tiré des fonds au moins une fois au cours des 18 derniers mois. Cela constituerait un moyen

concret de vérifier la capacité d'absorption des ressources, tout en permettant au Fonds d'organiser la séquence des nouvelles conceptions en liaison plus étroite avec l'appui à l'exécution ou les activités hors prêts; et iii) **appropriation**: aucun prêt approuvé n'est en attente de signature depuis plus de 12 mois. Cette mesure indirecte garantit qu'il existe dans le pays une appropriation et un engagement adéquats pour faciliter l'utilisation des ressources du FIDA.

13. Ces critères seront appliqués avec un certain degré de souplesse pour que tous les PFR aient la possibilité d'accéder à de nouvelles ressources en fonction de leurs besoins. La liste des pays admissibles devra être mise à jour en amont du cycle de FIDA11 pour tenir compte des modifications éventuelles de l'admissibilité des pays au regard d'un ou de plusieurs de ces critères. Afin d'avoir une idée de la sélection de pays qui en résulte, les critères proposés ci-dessus ont été appliqués à la liste actuelle des pays qui se sont vus allouer des fonds au titre de FIDA10. Il a ainsi été constaté que 22 d'entre eux seraient inéligibles en vertu d'un ou de plusieurs critères. En particulier, pour dix de ces pays, la raison en serait l'absence de COSOP ou de NSP, pour quatre, une capacité d'absorption insuffisante, et pour huit, une appropriation insuffisante. Ces exclusions concernent l'ensemble des catégories de revenu des pays, les plus touchés étant les PRI de la tranche supérieure et les moins touchés, les PFR. Cela confirme que les critères proposés constituent le fondement d'une présence équilibrée de pays en termes de catégorie de revenu et de type de financement.

B. Priorité accordée aux pays les plus pauvres

14. Durant FIDA11, la plupart des ressources de base du FIDA, qui demeurent la composante fondamentale de ses financements, serviront à financer des opérations dans les PFR et les PRI de la tranche inférieure. La direction s'est clairement engagée à acheminer 90% des ressources de base du FIDA à des PFR et des PRI de la tranche inférieure aux conditions les plus favorables, et les 10% restants à des PRI de la tranche supérieure. Les ressources empruntées serviront à financer la part restante du programme de prêts et dons, principalement dans les PRI de la tranche supérieure qui empruntent à des conditions ordinaires, une approche conforme à une stratégie financière durable. La formule du SAFP proposée permettrait à cet engagement stratégique d'être strictement respecté.
15. En outre, elle permettrait au FIDA d'allouer environ 45% de ses ressources de base à l'Afrique subsaharienne, et d'en consacrer entre 25% et 30% aux situations de majeure fragilité (SMF). L'allocation totale aux SMF augmenterait d'environ 10% par rapport au montant des ressources allouées à ces pays avec la formule actuelle. Avec la formule proposée, dix pays recevront l'allocation minimum, contre sept actuellement. Toutefois, ces pays verront leur allocation globale, en termes absolus, augmenter fortement, passant de 3,0 millions d'USD à 4,5 millions d'USD. Ce nouveau seuil d'allocation minimum profitera aux petits pays. La vulnérabilité est dûment prise en compte grâce à l'inclusion de l'indice de vulnérabilité spécifique au FIDA (IVF) et au fait que cette variable est celle qui présente la plus grande élasticité, ou influence, sur les notes de pays. Les pays d'Afrique subsaharienne, les PFR et les petits États insulaires en développement se situent presque tous dans les trois premiers quintiles de l'IVF, c'est-à-dire parmi les pays les plus vulnérables. Enfin, pour faire en sorte que le financement du FIDA soit alloué uniquement aux pays ayant la capacité de l'utiliser au sein de chaque cycle du SAFP, la direction continuera d'appliquer un plafonnement aux allocations à un pays spécifique pour continuer à garantir que la capacité d'absorption du pays soit dûment prise en compte.

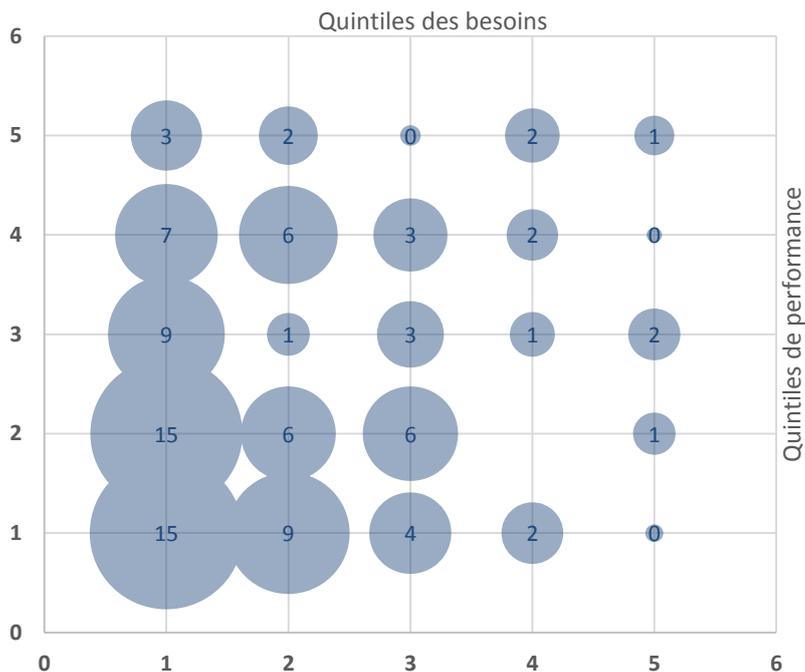
III. Composantes

A. Équilibre entre les composantes besoins et performance

16. Le scénario proposé pour approbation attribue une pondération de la formule de 55% aux besoins du pays et de 45% à la performance du pays³. Cela représente une baisse de 10 points de pourcentage pour les besoins et une augmentation de 10 points de pourcentage pour la performance par rapport à l'actuel SAFP du cycle de FIDA10.
17. Compte tenu de ce nouvel équilibre, le graphique 1 fait apparaître une concentration des allocations au niveau de l'intersection du premier quintile relatif aux besoins et du premier quintile relatif à la performance, confirmant ainsi que les pays affichant des besoins et une performance élevés reçoivent davantage de ressources. Dans le même temps, ce graphique montre que, en marge, les pays affichant des besoins importants et une faible performance reçoivent un peu plus de ressources que les pays ayant de faibles besoins mais une performance élevée. Cette répartition est cohérente avec le mandat du FIDA et la priorité spécifique accordée aux pays les plus pauvres dans le cadre de FIDA11, et est conforme au principe du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui consiste à ne laisser personne de côté. L'annexe VI présente des informations détaillées sur l'analyse effectuée et les autres scénarios examinés pour identifier le scénario proposé pour approbation.

Graphique 1

Répartition des allocations par quintile des besoins et de performance (% du total)



18. De plus, ce nouvel équilibre permet à la direction de tenir compte de deux subtilités de la formule. Premièrement, le fait qu'une pondération accrue en faveur de la composante performance ait tendance à polariser les allocations, en

³ Ce scénario, comme tous ceux présentés par la direction au Conseil d'administration pour examen, a été élaboré en utilisant les notes de performance du secteur rural (PSR) actuelles, à savoir celles employées pour l'allocation des ressources pour le SAFP du cycle de FIDA10 (PSR 2015). Les processus d'examen du questionnaire PSR et d'assurance qualité sont en cours, ce qui signifie que les nouvelles notes PSR ne sont pas encore disponibles et ne peuvent donc être utilisées pour l'élaboration des scénarios. Il convient de noter que l'ampleur des modifications entre l'actuelle et la nouvelle évaluation de la PSR aura un impact sur les allocations attribuées aux pays. Néanmoins, une estimation des possibles changements de notes PSR et d'allocations a été effectuée et leur éventuel impact devrait être marginal et insignifiant du point de vue statistique. Pour de plus amples informations, voir l'appendice sur l'examen de la PSR.

augmentant fortement le nombre de pays bénéficiant de l'allocation minimum. Deuxièmement, comme expliqué au paragraphe 6, l'influence de la composante performance au fil du temps est plus importante que l'estimation statique des pondérations; par conséquent, cette version réduit le poids de la composante performance du pays par rapport au scénario proposé au Conseil d'administration en avril 2017. Cette évolution est conforme aux récentes améliorations apportées à la formule du SAFF par d'autres banques multilatérales de développement afin d'allouer un volume de ressources plus important aux pays les plus pauvres.

19. Il est intéressant de noter que l'idée selon laquelle l'augmentation de la pondération accordée à la composante performance du pays en vertu de la formule de calcul actuelle du SAFF appliquée au cours du cycle de FIDA10 pourrait dévier les allocations vers les PRI de la tranche inférieure et les PRI de la tranche supérieure s'est révélée fautive, selon l'analyse. Le tableau 1 montre que, malgré l'augmentation de 10% de la pondération accordée à la composante performance, le scénario proposé permet d'accroître de 9% les allocations aux PFR, avec une baisse correspondante de 5% des allocations aux PRI de la tranche inférieure et de 4% aux PRI de la tranche supérieure.

Tableau 1

Équilibre entre les composantes et la répartition des allocations par groupe de pays – formule actuelle et formule proposée pour le SAFF (ressources totales)

	<i>Pourcentage actuellement appliqué pour FIDA10</i>	<i>Pourcentage du scénario 3 (Conseil d'administration d'avril)</i>	<i>Pourcentage du scénario proposé (scénario 3-D)</i>
Composante besoins	65	48	55
Composante performance	35	52	45
SMF	22	25	31
PFR	32	36	41
PRI de la tranche inférieure	49	47	44
PRI de la tranche supérieure	19	17	15

B. Macrostabilité et microsensibilité

20. Dans le cadre de l'examen du SAFF, l'analyse de sensibilité⁴ vise à comprendre la variabilité des allocations en fonction des modifications apportées à certaines variables de la formule du SAFF. L'analyse de sensibilité a démontré que la formule est robuste et demeure stable même lorsque des changements sont introduits dans les diverses variables de la formule. Concrètement, cela signifie qu'indépendamment des variations dans les éléments de la formule (par exemple des changements apportés à certaines ou à toutes les valeurs des variables, comme une forte baisse dans tous les pays du RNB/hab. due à la récession mondiale), ou de la présence de valeurs aberrantes (une forte augmentation ou diminution de la valeur d'une variable), les résultats de la formule demeurent à l'intérieur d'une marge étroite, comme le démontre le fait que la répartition des allocations entre les groupes de revenu demeure relativement constante⁵. Le graphique 2 présente une traduction graphique de cette conclusion. Il montre le comportement de la répartition des allocations par catégories de pays lorsque l'on procède à une estimation des valeurs futures attendues des variables revenu national brut par habitant (RNB/hab.) et population rurale, et que l'on utilise ces

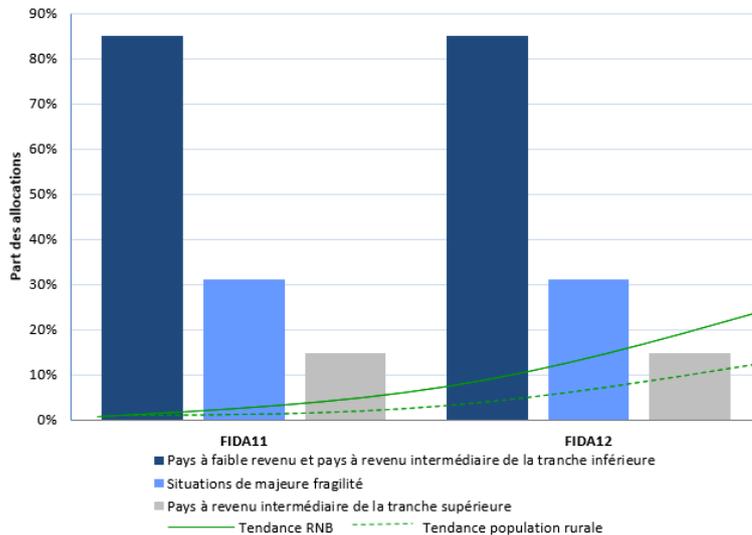
⁴ L'analyse de sensibilité sert à déterminer comment les différentes valeurs d'une variable indépendante auront un impact sur une variable dépendante particulière dans un ensemble donné d'hypothèses. Également appelée "analyse de simulation", l'analyse de sensibilité permet de prédire le résultat d'une décision compte tenu d'un certain nombre de variables. Elle permet aux analystes de déterminer dans quelle mesure les modifications dans une variable peuvent affecter le résultat.

⁵ Voir la section IV du document EB 2017/120/R.2, présentant les détails des changements apportés aux valeurs des variables appliquées à l'analyse de sensibilité, et leurs résultats respectifs.

valeurs dans le calcul des allocations⁶. Cette relation est également stable à long terme et au-delà des paramètres apparaissant dans le graphique.

Graphique 2

Analyse de sensibilité: part des ressources allouées par groupe de pays en cas de changements concernant le revenu (RNB/hab.) et la population rurale (ressources totales)



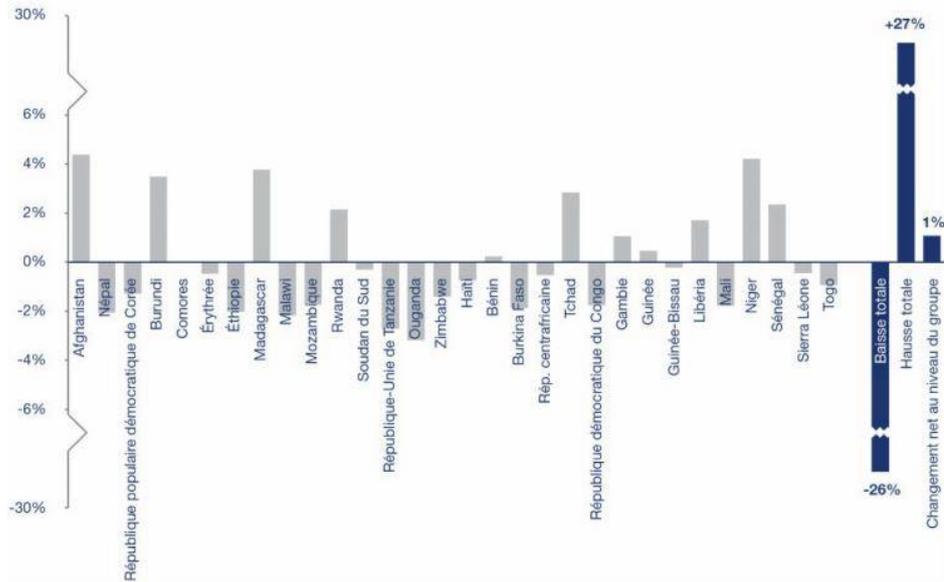
21. L'un des facteurs clés déterminants, dans ce résultat, est l'hétérogénéité des États membres du FIDA. Les valeurs de toutes les variables utilisées dans la formule du SAFR pour ces pays présentent une importante variabilité. Cette hétérogénéité est par conséquent la clé de la stabilité de la répartition des allocations entre les groupes de revenu.
22. L'analyse de sensibilité montre également que les allocations entre les différents groupes de revenu demeurent stables, alors que les allocations aux pays pris individuellement changent dans les différents scénarios. Par conséquent, le niveau macro (groupes de revenu) demeure stable, tandis que le niveau micro (les allocations aux différents pays au sein de chaque groupe de revenu) varie. La raison de cette différence est que les allocations des pays sont la résultante de deux facteurs: i) la valeur des variables individuelles de la formule pour chaque pays; et ii) la relation entre les variables de la formule pour chaque pays et la valeur des variables pour chacun des autres pays inclus dans les calculs du SAFR⁷.
23. Autrement dit, il existe des éléments concrets concernant un effet de compensation des changements d'allocations au niveau des groupes de revenu. Comme le montre le graphique 3, une comparaison des allocations aux PFR, établie sur la base de deux scénarios SAFR différents⁸, fait apparaître que les changements relatifs par pays se compensent à peu près totalement, et que le changement net au sein du groupe est seulement de 1%. Cela ne confirme pas seulement la stabilité des allocations par groupes de revenu; cela signifie aussi, pour les pays pris individuellement, que les allocations accrues reçues par certains pays sont

⁶ L'estimation a été réalisée par le biais d'une analyse de tendance. Afin de comprendre comment évoluerait dans le temps la répartition des allocations lorsqu'intervient, dans différents pays, un changement de la taille de la population rurale ou des niveaux de revenu, on a retenu comme hypothèse que les populations et le revenu continueraient, au cours des toutes prochaines années, à augmenter ou diminuer au même rythme qu'au cours des toutes dernières années.

⁷ Bien que ce soit contraire à l'intuition, la combinaison de i) et ii) signifie qu'une augmentation de la valeur d'une variable (ou d'une composante) n'implique pas nécessairement que les pays qui obtiennent de meilleures notes pour cette variable recevront davantage de ressources, même si cette variable est inférieure dans tous les autres pays considérés. C'est là une caractéristique intrinsèque des formules multiplicatives comme la formule du SAFR.

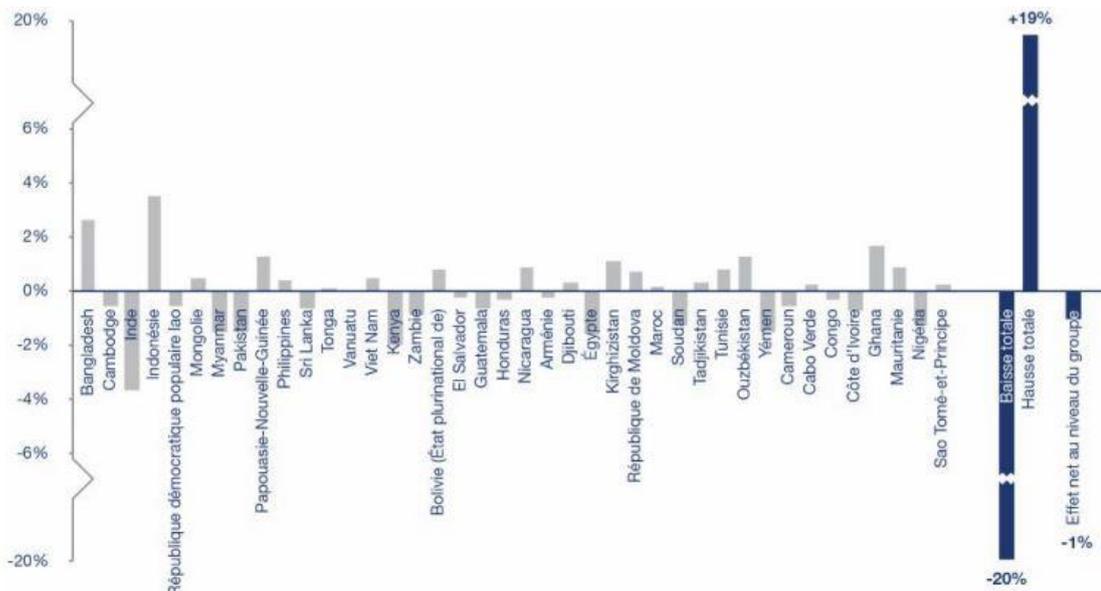
compensées par une diminution des allocations au sein du même groupe de revenu.

Graphique 3
Changement proportionnel dans les allocations à des PFR, par pays, entre deux scénarios du SAFP

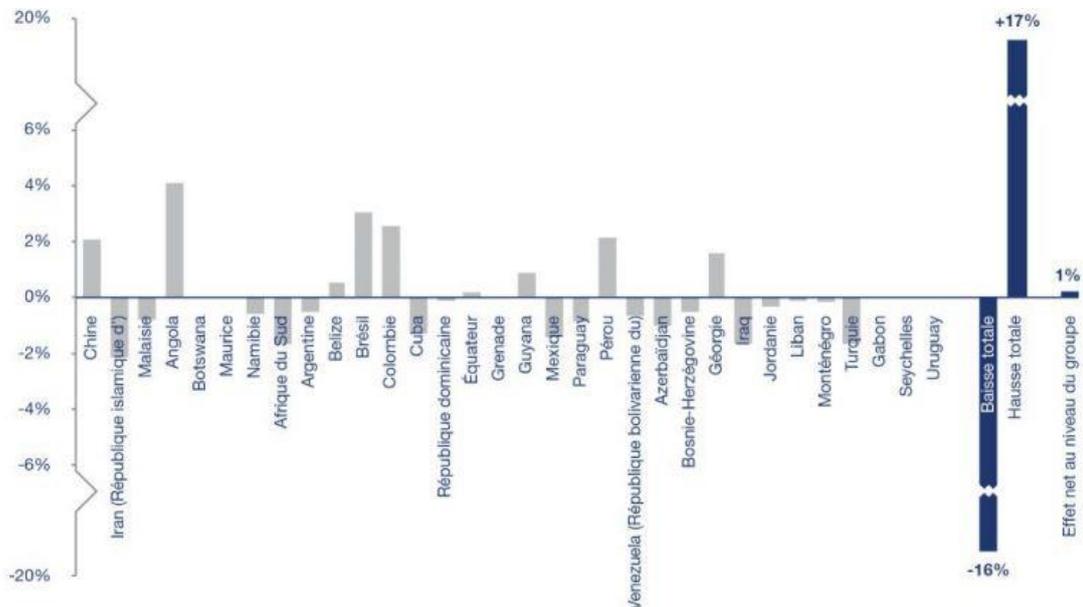


24. Les graphiques 4 et 5 montrent que ce comportement s’observe également pour les autres groupes de revenu: les changements proportionnels des allocations au sein des groupes de revenu des PRI de la tranche inférieure et des PRI de la tranche supérieure, respectivement, se compensent à peu près totalement. Cela signifie que l’augmentation de l’allocation à un pays est compensée par une diminution de l’allocation à un autre pays du même groupe de revenu.

Graphique 4
Changement proportionnel dans les allocations à des PRI de la tranche inférieure, par pays, entre deux scénarios du SAFP



Graphique 5
Changement proportionnel dans les allocations à des PRI de la tranche supérieure, par pays, entre deux scénarios du SAFF



25. Le corollaire est que, une fois adoptée une variation mathématique de la formule pour répondre aux priorités des États membres et au souci d'équité, la répartition résultante sera maintenue dans le temps.
26. Cette stabilité, associée à la répartition équilibrée des catégories de pays assurée par les critères de sélection des pays évoqués à la section III. A, fournit l'assurance que ce qui est énoncé, sur le plan des politiques, dans le document sur le modèle opérationnel de FIDA11 concernant les allocations aux PFR et aux PRI de la tranche inférieure d'une part, et aux PRI de la tranche supérieure d'autre part, sera respecté. Dans la pratique, cela équivaut à appliquer deux fois la formule du SAFF, sur deux groupes distincts de pays (caractérisés soit par les conditions auxquelles les prêts leur sont accordés, soit par le groupe de revenu auquel ils appartiennent). Si toutefois la direction devait adopter une telle pratique, le processus d'amélioration de la formule du SAFF devrait être relancé, y compris concernant la recherche de variables pertinentes. La raison principale est que, comme expliqué plus haut, la formule est stable en raison de l'hétérogénéité des pays concernés. Appliquer deux fois le SAFF diviserait les pays en deux groupes plus homogènes; il faudrait, pour chacun, une formule révisée.
27. Étant donné que le FIDA se prépare à accéder à l'emprunt sur les marchés, probablement durant FIDA12, le dispositif du SAFF devra être réexaminé. L'allocation de ressources obtenues sur les marchés de capitaux requiert une évaluation des risques et une gestion de la dette plus prudentes, ainsi que la mise en correspondance des allocations avec des modalités spécifiques de prêt, un aspect qui n'est pas garanti dans le dispositif actuel du SAFF. Conformément à la pratique en vigueur dans d'autres institutions financières internationales, il est probable que le SAFF se limitera finalement à l'allocation de ressources concessionnelles, et que des procédures d'allocation distinctes devront être établies pour les prêts ordinaires. Un autre enseignement important tiré de l'expérience des autres banques multilatérales de développement est que, compte tenu du rôle central joué par le SAFF dans la promotion des buts et des priorités d'une institution, il convient d'envisager des ajustements continus au fil des cycles de reconstitution successifs.

Encadré 1

Composantes de la formule du SAFF

À l'instar de la formule du SAFF d'autres banques multilatérales de développement, la formule de calcul du SAFF du FIDA est multiplicative. Les notes des pays, qui déterminent le montant des allocations, constituent par conséquent un résultat. C'est la raison pour laquelle une légère modification apportée à une seule variable (l'un des multiplicateurs) peut avoir un impact significatif sur la répartition globale des allocations entre les pays. En effet, les allocations sont la résultante de deux facteurs: i) le produit des variables individuelles de la formule pour chaque pays; et ii) la relation entre les résultats de cette multiplication (la note du pays) et les notes de chacun des autres pays inclus dans le calcul du SAFF. Ce dernier point est important car la note accordée à un pays détermine la part du montant total du programme de prêts et dons qui lui sera accordée (note du pays/total des notes de pays = pourcentage du montant total du programme de prêts et dons accordé au pays en question).

Ce calcul mène à une conclusion contre-intuitive. La combinaison des facteurs i) et ii) mentionnés ci-dessus signifie qu'une augmentation de la valeur d'une variable (ou d'une composante) n'implique pas nécessairement que les pays qui obtiennent de meilleures notes pour cette variable recevront davantage de ressources, même si cette variable est inférieure dans tous les autres pays considérés. En effet, la part des allocations ne dépend pas uniquement de la valeur de la variable dans la formule pour chaque pays (et de la note de pays qui en découle), mais également de la valeur des variables pour l'ensemble des pays (donc des notes de tous les autres pays). C'est là une caractéristique intrinsèque du processus du SAFF, qui place les pays en concurrence pour la répartition des ressources disponibles.

Le tableau A illustre de façon pratique le fonctionnement de la formule*. Il montre ce qui se passe lorsque la note PSR de l'un des pays (pays A) inclus dans le SAFF augmente, en maintenant inchangée la situation des autres variables et des autres pays. Le tableau montre que l'allocation pour le pays A augmente considérablement, tandis que les allocations pour les pays B, C et tous les autres pays inclus dans le cycle SAFF diminuent de 0,1% suite à l'augmentation de l'allocation accordée au pays A. Il importe de relever qu'il s'agit d'un cas purement hypothétique car, au moment de l'exécution du SAFF, toutes les variables des pays sont mises à jour simultanément. Par conséquent, en réalité, il n'est pas possible d'établir une corrélation directe entre les changements apportés aux valeurs des variables (augmentation ou baisse) et le montant des allocations qui en résultent.

Tableau A

Cas hypothétique: impact de l'augmentation de la note PSR d'un seul pays sur les allocations

Pays	Note PSR de départ	Augmentation hypothétique de la PSR	Allocation originale (en millions d'USD)	Changement du montant de l'allocation suite à l'augmentation de la PSR (en millions d'USD)
A	2,7	5,4	8,2	12,2 (+50%)
B	3,7	-	71,7	71,6 (-0,1%)
C	3,8	-	77,3	77,2 (-0,1%)

Le tableau B montre l'évolution des allocations pour les pays D, E et F lorsque trois variables de la formule (RNB/hab., PSR et performance du portefeuille et décaissement [PPD]) subissent des chocs aléatoires. Cela permet de simuler l'évolution des allocations lorsque les variables de la formule du SAFF sont mises à jour au cours du cycle. Lorsque l'on observe la note PSR de chacun des pays dans le tableau B, on constate que le pays D enregistre une augmentation de la valeur de sa PSR et de son allocation. Pour ce qui est du pays E, la valeur de sa PSR augmente, tandis que le montant de son allocation diminue. Quant au pays F, il voit son allocation augmenter, malgré une forte baisse de sa PSR. Ces résultats contrastés – et parfois contre-intuitifs – sont dus à l'interaction entre les variables individuelles associées à chaque pays et les variables associées à chacun des pays inclus dans le cycle du SAFF.

Tableau B

Cas réaliste: impact des chocs aléatoires subis par le RNB/hab, la PSR et la PPD sur les allocations (pour tous les pays)

Pays	Variable	Valeur de départ	Valeur de la variable suite au choc	Allocation originale (en millions d'USD)	Montant de l'allocation suite au choc (en millions d'USD)
D	PSR	3,7	5	71,7	74
	RNB	670	663		
	PPD	5,8	4,9		
E	PSR	3,8	4,9	77,3	74,1
	RNB	1 710	1 727		
	PPD	5,7	4,4		
F	PSR	5	2,9	24,9	29,4
	RNB	10 840	10 732		
	PPD	5,1	6,0		

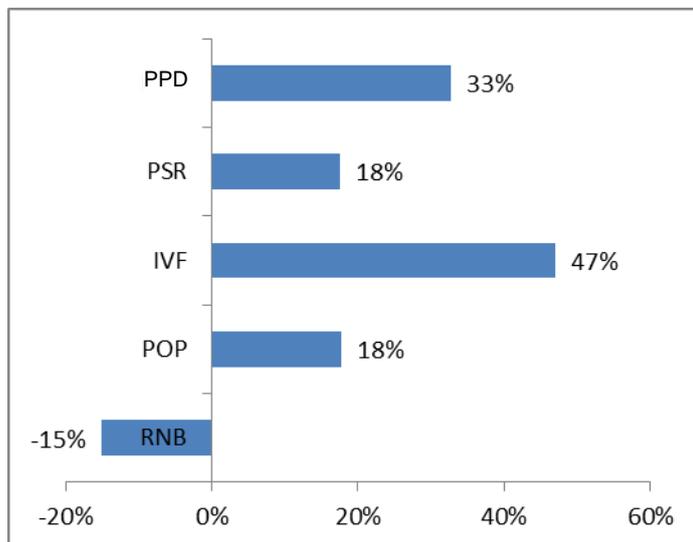
* Les analyses présentées dans les tableaux A et B reposent sur la formule du SAFF proposée pour approbation dans le présent document.

C. Renforcement de l'élasticité des variables clés

28. S'agissant des interactions entre les variables de la formule, le graphique 6 représente l'élasticité (ou influence) de chacune des variables du scénario proposé sur la détermination des notes de pays. Conformément à la priorité accordée aux pays les plus pauvres, l'IVF est la variable qui présente la plus grande élasticité, ce qui garantit que les pays les plus vulnérables recevront une compensation adéquate si des risques liés à leur situation de vulnérabilité se concrétisent. Le ciblage de l'allocation des ressources sur la base des vulnérabilités structurelles est un moyen de compenser des handicaps structurels pesant sur la croissance et la lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire les faiblesses qui perdurent et auxquelles le pays ne peut pas remédier compte tenu de ses capacités actuelles (ces handicaps peuvent résulter de politiques antérieures): ils découlent principalement de facteurs historiques ou géographiques, ou sont liés au contexte international. Toutefois, mettre l'accent sur les vulnérabilités est aussi un moyen de renforcer l'efficacité de l'aide au développement. À long terme, l'importance accordée à ce critère contribue à atténuer des chocs probables mais non prévus et à éviter des troubles sociaux ainsi qu'à prévenir la fragilité des États. En effet, face à ce genre de risques, mieux vaut prévenir que guérir.

Graphique 6

Élasticité des variables du scénario proposé pour le SAFF



29. La variable performance du portefeuille et décaissement (PPD), qui fait partie de la composante performance du pays, arrive en deuxième position sur le plan de l'élasticité. La PPD est une variante de la variable portefeuille à risque (PAR), qu'elle remplace. En conséquence, le ratio de décaissement a été introduit en tant que variable de la PPD. Bien qu'il soit admis que les décaissements ne sont qu'une dimension des résultats, les résultats des projets pourraient difficilement être atteints si les décaissements n'avaient pas lieu en temps utile. Les décaissements sont donc un bon indicateur de la performance globale d'un projet et sont positivement corrélés aux autres résultats et aux indicateurs de l'impact. Ils représentent aussi un bon indicateur de la performance des programmes de pays, étant donné que dans un pays les projets ont tendance à afficher une performance similaire en matière de décaissement. Afin d'éviter tout biais dans la représentation de la performance en matière de décaissement en raison de facteurs simplement liés à l'âge du portefeuille, pénalisant ainsi les projets les plus récents, l'âge du portefeuille est pris en compte avec l'application du facteur d'actualisation à la note finale de la PPD (voir l'annexe II). De plus, autre changement par rapport à la variable PAR précédemment incluse dans la formule, la PPD exclut les projets dits "à problèmes potentiels", afin de ne pas pénaliser le repérage précoce de difficultés

potentielles et d'encourager la mobilisation d'un soutien opérationnel supplémentaire avant qu'un projet ne présente un risque effectif.

30. La PPD étant (avec le RNB/hab.) la variable pouvant varier le plus d'une année sur l'autre, la grande élasticité de la formule aux variations de la PPD fait en sorte que ces changements ont une incidence directe et rapide sur les allocations (voir aussi le paragraphe 33 ci-après).

IV. La formule

31. Sur les quatre scénarios inclus dans le document intitulé "SAFP: formule de calcul et procédures" présenté au Conseil d'administration à sa cent vingtième session, la direction a recommandé le scénario 3, car il comporte plusieurs caractéristiques conformes aux avis reçus durant le processus de révision des critères du SAFP. Le Conseil d'administration a notamment indiqué qu'il était nécessaire de garantir: un bon équilibre entre les besoins et la performance du pays, en renforçant le poids de cette dernière; l'alignement avec le mandat du FIDA en répondant aux besoins des populations les plus pauvres des zones rurales ou présentant des situations de fragilité; de meilleures incitations à l'amélioration de la performance du portefeuille. Par conséquent, le scénario 3 modifie le poids des composantes de la formule en faveur de la performance du pays, tout en maintenant un bon équilibre entre les deux (48% pour les besoins et 52% pour la performance). À cette session, il a été demandé à la direction: i) de renforcer le caractère "tourné vers l'extérieur" de la formule en rééquilibrant le poids de la variable performance du secteur rural (PSR) et de la variable PPD dans la composante performance du pays; et ii) de renforcer le poids des variables RNB/hab. et IVF, avec pour corollaire une légère réduction de la pondération globale proposée pour la composante performance du pays.
32. À cet effet, la direction a proposé près de 20 variantes du scénario 3 qui préserveraient ses principales caractéristiques. En outre, étant donné que la majorité des variables de la formule évoluent peu en valeur d'une année sur l'autre (population rurale), ou sont actualisées une fois par cycle du SAFP (PSR), la direction a aussi testé des façons d'améliorer la réactivité de la formule aux variations annuelles de ses variables, en étudiant dans quelle mesure il est possible de modifier les variables qui évoluent le plus durant un cycle du SAFP: le RNB/hab. et la PPD. De plus, en travaillant sur l'exposant du RNB/hab., la direction a testé des options permettant d'accroître la probabilité pour les pays plus pauvres de recevoir des allocations plus importantes, conformément à l'orientation stratégique du modèle opérationnel.
33. Sur cette base, la direction propose la formule suivante pour par le Conseil d'administration:

$$PopRurale^{0,4} \times RNB/hab.^{-0,3} \times IVF^{1,5} \times (0,25PSR + 0,75PPD)^1$$

34. Par rapport au scénario 3, la variable population rurale reste inchangée, avec un exposant de 0,4. Les autres variables ont été modifiées comme suit: i) l'exposant du RNB/hab. a été augmenté de 0,05 en valeur absolue afin de renforcer l'influence de la pauvreté dans la formule; ii) l'exposant de l'IVF a été augmenté de 0,5 pour la même raison; iii) le coefficient de la PSR a été relevé de 0,05, afin d'augmenter le poids des politiques sectorielles et de l'évaluation institutionnelle dans la formule; et iv) le coefficient de la PPD a été réduit de 0,05 pour la même raison. Le tableau 2 fait la synthèse des raisons des changements, des changements effectifs apportés à la formule dans le scénario proposé pour approbation, et des résultats obtenus par comparaison avec le scénario 3 présenté à la session d'avril du Conseil d'administration. La direction propose que le montant des allocations minima passent de 3 millions de dollars US (montant actuel) à 4,5 millions par cycle.

Tableau 2

Les modifications apportées au scénario 3 et leurs résultats respectifs dans le scénario proposé pour approbation

	<i>Population rurale</i>	<i>Revenu national brut par habitant</i>	<i>Indice de vulnérabilité spécifique au FIDA</i>	<i>Performance du secteur rural</i>	<i>Performance du portefeuille et décaissement</i>
Description	Population rurale d'un pays	Revenu national brut par habitant	Indicateur de vulnérabilité axé sur la pauvreté rurale, la sécurité alimentaire, la nutrition et le changement climatique	Score de performance du secteur rural, sur une échelle de 1 à 6	Note évaluant la performance en termes de portefeuille et de décaissements, sur une échelle de 1 à 6
Dimensions saisies au sein de la formule	Ampleur des besoins en rapport avec le groupe cible potentiel du FIDA	Niveau de richesse individuelle moyenne	Vulnérabilité d'un pays aux facteurs clés de la pauvreté rurale	Mesure de la performance des cadres d'action des pouvoirs publics dans les domaines en rapport avec les ruraux pauvres.	La performance globale du portefeuille en associant deux mesures complémentaires: un indicateur de la rapidité de mise en œuvre du portefeuille, et le pourcentage de projets dont la mise en œuvre est insatisfaisante au sein du portefeuille en cours.
Valeurs mesurées	Proportion de la population totale d'un pays qui vit en milieu rural	Revenu annuel par habitant, en dollars des États-Unis	Indice regroupant 12 indicateurs de même pondération, qui mesure la vulnérabilité rurale en termes d'exposition, de sensibilité et d'insuffisance de capacité d'adaptation face à des causes ou événements endogènes et exogènes	Réactivité des politiques publiques face aux besoins des populations rurales pauvres, au regard de six aspects différents (questionnaire de 19 questions)	Incidence dans le portefeuille des projets à problèmes effectifs compte tenu de leur taille, de leur âge et de leur niveau de décaissement
Source	Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde	Banque mondiale, indicateurs du développement dans le monde – méthode Atlas, conversion en USD	FIDA, sur la base de sources de données internationalement reconnues	FIDA	FIDA
Qu'est-ce qui a changé par rapport au scénario 3 original, et pourquoi?	L'exposant de 0,4 reste inchangé, car il a prouvé son efficacité pour réduire la variabilité des allocations d'un pays à l'autre.	L'exposant a été augmenté de 0,05 en valeur absolue afin de renforcer l'influence de la pauvreté dans la formule	L'exposant a été augmenté de 0,5 afin de souligner l'importance des aspects non monétaires de la pauvreté	Le nombre de questions a été réduit et la notation est plus objective. 25% des questions portent sur des politiques macroéconomiques afin de couvrir les aspects pertinents qui étaient inclus, auparavant, dans la variable évaluation des politiques et institutions nationales. Le coefficient a été augmenté de 0,05 afin de renforcer le poids des politiques et de l'évaluation institutionnelle dans la formule	Une mesure des décaissements a été ajoutée afin de rendre compte de la performance financière des projets. Le statut de "projet à problèmes potentiels" a été éliminé afin de favoriser les alertes précoces. Le coefficient a été abaissé de 0,05 pour réduire le caractère "tourné vers l'intérieur" de la formule

V. Les prochaines étapes

35. L'application de la nouvelle formule du SAFF dans le cadre de FIDA11 exigera une action rapide de la direction sur un certain nombre de fronts. La liste des pays admissibles devra être mise à jour en amont du cycle de FIDA11 pour tenir compte des modifications éventuelles de l'admissibilité des pays au fil du temps au regard des critères établis dans le modèle opérationnel de FIDA11 et décrits à la section II.A. Le questionnaire relatif à l'évaluation de la PSR et le système d'assurance qualité devront être parachevés en 2017. Le premier exercice de notation devra avoir lieu avant la fin de l'année afin de permettre d'apporter les ajustements nécessaires à la méthodologie avant que le deuxième exercice de notation – qui doit être entrepris en 2018 – ne soit utilisé pour les allocations de FIDA11. Pour permettre l'exécution des projets au cours de la première année de FIDA11, les allocations doivent être calculées au moins six mois avant le début de FIDA11 afin de confirmer le montant des allocations par pays, notamment pour les projets qui seront présentés au Conseil d'administration en avril 2019.
36. La direction continuera de s'employer à automatiser le processus de calcul et à faciliter les simulations. Elle publiera aussi un manuel du SAFF, qui décrira le processus de calcul et les règles permettant d'améliorer la cohérence et la transparence de gestion.
37. L'approbation de la formule du SAFF est une étape nécessaire pour garantir l'existence d'un mécanisme d'allocation des ressources solide et prévisible. Un tel mécanisme est d'une importance primordiale pour établir des projections financières fiables et des scénarios relatifs aux sources et à l'utilisation des fonds, et aux effets de la diversification des sources de financement pour FIDA11. Une planification financière rationnelle est une condition préalable à l'issue positive d'un exercice de notation que le FIDA pourrait entreprendre dans le cadre de la préparation d'une évaluation complète de son potentiel de collecte de ressources sur les marchés financiers.
38. À la lumière de ce qui précède, le Conseil d'administration est invité à approuver la formule du SAFF associée au scénario (SC3-D), décrit au paragraphe 33, et l'augmentation des allocations minima dans la mesure prévue au paragraphe 34.

Variable performance du portefeuille et décaissement (PPD)

I. Contexte

1. Dans la mesure actuelle de la performance du portefeuille du FIDA, il est tenu compte des aspects et critères ci-après, pour pouvoir noter les projets:
 1. statut de "projet à problèmes effectifs" (E);
 2. statut de "projet à problèmes potentiels" (P);
 3. statut "sans risque" (S);
 4. persistance dans le temps du statut;
 5. sensibilité à la taille du portefeuille, exprimée en nombre de projets.
2. Pour intégrer au SAFP la performance des opérations en cours financées par le FIDA, le Fonds utilise une matrice qui transforme les divers statuts, en matière de performance, en une valeur comprise entre 1 et 6, comme indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Matrice de transformation servant à attribuer la note PAR avant l'examen

Performance du portefeuille	Nombre de projets actifs de l'emprunteur		
	1 projet	2 projets	3 projets ou plus
6	Projet jugé "sans risque" pendant au moins deux années consécutives	Deux projets jugés "sans risque" pendant au moins deux années consécutives	Proportion de PAR de 0% pendant au moins deux années consécutives
5	Projet jugé "sans risque"	Deux projets jugés "sans risque" (S+S)	Proportion de PAR de 0%
4	Projet à problèmes potentiels, mais dont la note cumulée pour les progrès dans la mise en œuvre et l'objectif de développement est inférieure à 4	Un projet jugé "sans risque" et un projet à problèmes potentiels (S+P)	Proportion de PAR de 0 à 34%
3	Projet à problèmes potentiels, et note cumulée pour les progrès dans la mise en œuvre et la probabilité d'atteindre l'objectif de développement égale à 4 (2+2)	Deux projets à problèmes potentiels ou un projet jugé sans risque et un projet à problèmes effectifs (P+P ou S+E)	Proportion de PAR de 35 à 67%
2	Projet à problèmes effectifs	Un projet à problèmes potentiels et un projet à problèmes effectifs ou deux projets à problèmes effectifs (P+E ou E+E)	Proportion de PAR de 68 à 100%
1	Projet à problèmes effectifs pendant au moins deux années consécutives	Un projet à problèmes potentiels et un projet à problèmes effectifs ou deux projets à problèmes effectifs pendant au moins deux années consécutives	Proportion de PAR de 100% pendant au moins deux années consécutives

3. Avec ce nouveau calcul proposé pour la variable PAR, on abandonne l'approche qualitative fondée sur la matrice de transformation figurant au tableau 1 pour adopter une formule plus simple qui repose sur des mesures quantitatives.

II. La formule proposée

4. La méthode proposée comporte deux changements principaux:
 - i) Elle exclut les projets à problèmes potentiels, afin de ne pas pénaliser le repérage précoce de difficultés potentielles et d'encourager la mobilisation d'un soutien opérationnel supplémentaire avant qu'un projet ne présente un risque effectif.
 - ii) Elle inclut un ratio de décaissement, parce que la capacité de décaisser des ressources de façon prompte et efficace, aux fins du financement de la mise en œuvre du projet, est considérée comme un indicateur de la réussite future du projet.

III. Calcul des composantes de la variable PPD

Projets à problèmes effectifs (PPE)

5. Les projets à problèmes potentiels étant exclus, la performance du portefeuille actif d'un pays est mesurée uniquement à l'aune des PPE, calculés comme suit:
- Supposons que x est le nombre de PPE figurant dans un portefeuille actif composé de p projets pour le pays (p = taille du portefeuille).
 - Le ratio de PPE est défini comme x/p .
 - La note de la variable PPE est égale à $(1-x/p)$: la performance la plus élevée est 1 (aucun projet ne présente de problèmes effectifs), et la plus basse est 0 (tous les projets présentant des problèmes effectifs).

$$PPE = \left(1 - \frac{x}{p}\right)$$

Taille du portefeuille

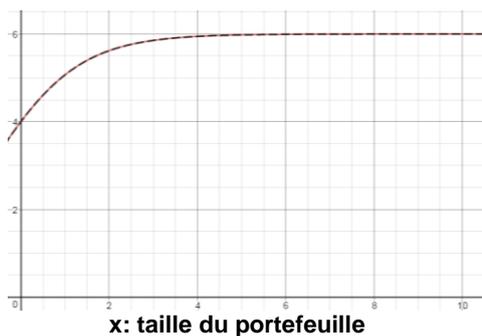
6. La méthode proposée pour noter la variable PPD établit une différence entre petits et grands portefeuilles: la PPD reflète ces différences de taille par le biais d'une fonction logistique. Cette fonction offre une différenciation fine, en fonction de la taille du portefeuille actif, de la note maximale qu'un pays peut obtenir. Ainsi, la fonction accroît progressivement la note de la PPD selon le nombre de projets actifs figurant dans un portefeuille de projets donné pour un pays, en récompensant les portefeuilles de grande taille, mais sans pénaliser les petits portefeuilles.

Graphique 1

Fonction logistique de la variable PPD

$$\text{Taille du portefeuille} = \left(\frac{6}{1 + 0.5e^{-p}}\right)$$

y: valeur de la PPD



Ratio de décaissement

7. La possibilité de mesurer la capacité de financer la mise en œuvre des projets de façon prompt et efficace a conduit à inclure un indicateur à ce titre, le ratio de décaissement (RD). Ce ratio est le rapport entre le montant effectif des ressources décaissées à ce jour et les ressources disponibles pour décaissement sur l'année d'exécution en cours:

$$RD = \frac{\text{total des ressources décaissées à ce jour}}{\text{montant disponible pour décaissement en début d'année}} \in [0,100]$$

8. Le RD varie de 0 à 100% pour chaque projet; une fois calculé, il entre dans l'équation en tant que facteur d'actualisation, z , qui varie de 0 à 1 en suivant l'âge du portefeuille.

Âge du portefeuille

9. Comme dans l'ancien calcul de la variable PAR, la nouvelle formule prend en considération l'âge de chaque projet figurant dans le portefeuille: plus le projet est récent, plus grande est la tolérance à l'égard de son ratio de décaissement.

Inclusion du ratio de décaissement et de l'âge du portefeuille dans la formule

$$z = \frac{1}{\sum \text{âge du projet}} \sum \text{âge du projet}(1 - RD)$$

10. Le facteur d'actualisation est une moyenne pondérée qui tient compte à la fois de l'âge et du RD de chaque projet figurant dans le portefeuille. Afin de ne pas pénaliser les nouveaux projets, le facteur d'actualisation augmente avec l'âge.

Formule finale de la PPD

11. La formule finale proposée pour le calcul de la note PPD est la suivante:

$$PPD = \left(\frac{6}{1 + 0.5e^{-p}} \right) \left(1 - \frac{x}{p} \right) - z$$

- Où p est le nombre total de projets actifs dans le portefeuille du pays (taille du portefeuille);
- x est le nombre de PPE;
- z est le facteur d'actualisation résultant du ratio de décaissement combiné à l'âge du portefeuille.

Persistance du statut

12. Une fois calculée, la PPD est notée en fonction de la persistance du statut de chaque projet: si, au cours des deux années précédentes, la PPD a été inférieure à 3, elle est considérée comme égale à 1; si, à l'inverse, elle a été supérieure à 4 les deux années précédentes, elle est considérée comme égale à 6.
13. Enfin, afin d'éviter des valeurs manquantes et de fortes fluctuations d'une année sur l'autre, le calcul du SAFP utilise une moyenne mobile de la PPD sur trois ans.

La formule révisée du SAFF et les pays présentant des situations de majeure fragilité (SMF)

I. Vue d'ensemble

1. À sa cent dix-neuvième session, en décembre 2016, le Conseil d'administration a approuvé la Stratégie d'engagement du FIDA dans les pays présentant des situations de fragilité⁹. Cette stratégie propose une nouvelle définition de la fragilité ainsi qu'une nouvelle méthode pour recenser les pays présentant des situations de majeure fragilité. La nouvelle définition de la fragilité est la suivante:

"La fragilité est une situation de grande vulnérabilité aux chocs, naturels ou provoqués par l'homme, qui s'accompagne souvent d'un risque élevé de violence et de conflit. La faiblesse des structures de gouvernance et le manque de capacités des institutions constituent un commun dénominateur et une conséquence des situations de fragilité. En règle générale, les situations de fragilité créent un environnement peu favorable à une transformation inclusive et durable du monde rural; elles se caractérisent par des crises prolongées et/ou périodiques ayant des répercussions fréquentes sur l'agriculture paysanne et la sécurité alimentaire."
2. Pour recenser les pays présentant des situations de fragilité, la stratégie utilise des indicateurs mesurant la capacité institutionnelle et les situations de conflit.
 - i) **Capacité institutionnelle:** pays obtenant la note la plus basse de performance du secteur rural (PSR) (correspondant environ au quintile inférieur); et
 - ii) **Situation de conflit:** a) pays dans lesquels sont présentes des forces de maintien de la paix, régionales ou des Nations Unies; b) pays où le niveau d'alerte est "très élevé" ou "élevé" selon l'indice des États fragiles du Fonds pour la paix.
3. Les pays classés en situation de majeure fragilité sont ceux auxquels s'applique l'un de ces trois indicateurs. Le tableau 1 ci-dessous présente la liste des pays du FIDA présentant des situations de majeure fragilité (SMF) en 2016; reposant sur la méthode décrite dans la stratégie, elle compte 30 pays.
4. Dans le cadre de la révision de la formule actuelle du SAFF et des processus y afférents, la direction s'est engagée à étudier des moyens d'allouer des ressources additionnelles aux pays présentant des SMF. La PSR est le seul dénominateur commun entre les variables du SAFF et les indicateurs servant à définir les SMF. Dix-sept pays, soit 63% des pays présentant des SMF, sont classés dans cette catégorie en raison de leur faible score PSR. Les autres pays y sont parce qu'ils sont visés par au moins l'un des deux autres indicateurs.
5. Du fait que la PSR est le seul dénominateur commun entre la formule du SAFF et les indicateurs des SMF, il semble intuitivement logique que des modifications de la variable PSR offrent une piste pour étudier l'allocation de ressources additionnelles aux SMF par le biais du SAFF. Cependant, la variable PSR fait partie de la composante performance du pays de la formule du SAFF. Étant donné que la formule vise à récompenser les pays obtenant de bonnes performances et que, par définition, parce qu'ils ont un faible score de PSR, les pays présentant des SMF ne peuvent pas recevoir des ressources additionnelles grâce à un accroissement du poids de la PSR dans la formule. À l'inverse, une réduction du poids de la variable PSR atteindrait l'effet recherché, mais serait contraire à la nature du SAFF, fondé sur la performance.

⁹ Document EB 2016/119/R.4.

6. Dans le cadre de la révision du SAFP, la direction a inclus l'indice de vulnérabilité spécifique au FIDA (IVF) dans la composante "besoins du pays" de la formule. Grâce à cet ajout, plus un pays est vulnérable, plus son score IVF est élevé, et ainsi plus grande est l'incidence de l'IVF sur les notes de pays. Il y a un chevauchement partiel entre les pays les plus vulnérables et les SMF. Il résulte de cette situation et des autres changements introduits dans la formule du SAFP que près de la moitié des pays présentant des SMF reçoivent des ressources additionnelles au titre de la proposition de scénario 3 tel qu'adapté. Globalement, les SMF voient leur allocation augmenter de 10%.

Tableau 1

Situation de majeure fragilité (SMF) à la fin de décembre 2016

<i>Pays</i>	<i>Quintiles de la PSR</i>	<i>Niveau d'alerte</i>	<i>Présence d'une mission de maintien ou de consolidation de la paix</i>	<i>Variation de l'allocation (+/-)</i>
Afghanistan ^a		Élevé	Oui	/
Bosnie-Herzégovine			Oui	-
Burundi	Quintile inférieur	Élevé	Oui	-
République centrafricaine	Quintile inférieur	Très élevé	Oui	+
Tchad	Quintile inférieur	Très élevé		+
République démocratique du Congo ^a	Quintile inférieur	Très élevé	Oui	/
Côte d'Ivoire	Quintile inférieur		Oui	-
Guinée	Quintile inférieur	Élevé		+
Guinée-Bissau	Quintile inférieur		Oui	+
Haïti	Quintile inférieur	Élevé	Oui	-
Iraq		Élevé	Oui	+
République démocratique populaire de Corée ^a	Quintile inférieur			/
Liban			Oui	-
Libéria	Quintile inférieur		Oui	+
Mali			Oui	+
Myanmar	Quintile inférieur			+
Niger				+
Pakistan		Élevé		-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Quintile inférieur			-
Sao Tomé-et-Principe	Quintile inférieur			+
Sierra Leone			Oui	+
Somalie ^b			Oui	/
Soudan du Sud	Quintile inférieur	Très élevé	Oui	+
Soudan		Très élevé	Oui	+
République arabe syrienne ^b			Oui	/
Tadjikistan	Quintile inférieur			+
Togo	Quintile inférieur			-
Ouzbékistan	Quintile inférieur			-
Gaza et Cisjordanie ^b			Oui	/
Yémen		Très élevé		+

^a Ce pays a fait l'objet d'un plafonnement au titre de FIDA10, qui a été maintenu dans le scénario proposé. Autrement, il aurait reçu des allocations plus élevées.

^b Actuellement, le FIDA ne mène pas d'opération dans ce pays.

La population rurale dans la formule du SAFP

I. Vue d'ensemble

1. Depuis l'introduction d'un système d'allocation fondé sur la performance en 2003, et le premier cycle d'allocations déterminé par la formule du SAFP en 2005, le changement le plus important dans cette formule est survenu en 2006. La variable "population totale" de la composante besoins du pays a été remplacée par celle de "population rurale". Ce changement a été fait, entre autres, pour permettre de garantir une meilleure adéquation de la formule avec le mandat du FIDA en milieu rural, et l'exposant de la variable a été ramené de 0,74 à 0,45.
2. L'évaluation au niveau de l'institution (ENI) du SAFP¹⁰, présentée en 2016, montre que ce changement a favorisé la réduction du nombre de pays recevant des allocations maximales ou minimales. La réduction du nombre de pays recevant des allocations minima a notamment permis d'accroître l'efficacité, en termes d'élaboration, de supervision et d'appui à l'exécution des projets ainsi que de gestion des programmes de pays dans l'ensemble des régions.
3. L'analyse de l'ENI montre également que la définition de la "population rurale" diffère dans certains pays, d'où une fiabilité moindre des données par rapport à celles concernant la population nationale. Globalement, l'ENI conclut toutefois que ce changement de variable s'est révélé judicieux, s'agissant d'assurer une plus grande adéquation de la formule d'allocation avec le mandat du FIDA.
4. L'ENI met néanmoins en évidence la corrélation importante entre la variable population rurale et la note définitive du pays (0,7062), soulignant combien la population rurale demeure la variable qui exerce la plus grande influence sur les notes définitives et, par conséquent, sur les allocations aux pays.
5. Elle a également montré que la pondération actuelle de cette variable se traduisait par le fait que les plus grands États membres recevaient des allocations supérieures au niveau maximal fixé. D'où l'application d'un système de plafonnement, en application duquel aucun pays ne peut recevoir plus de 5% des ressources annuelles totales du FIDA disponibles pour engagement, ce qui introduit une part d'arbitraire dans la formule.
6. Conformément aux recommandations formulées dans l'ENI, la direction du FIDA a procédé en 2016 à la réévaluation de l'équilibre entre les composantes besoin du pays et performance du pays dans la formule du SAFP¹¹.
7. À cet effet, la direction a expérimenté deux méthodes pour normaliser la variable population rurale, c'est-à-dire atténuer l'effet des écarts importants au sein de la variable population rurale sur les notes de pays.
8. **La mesure logarithmique.** La mesure logarithmique présente l'avantage de réduire la variabilité de la variable à laquelle elle s'applique. Le fait d'appliquer la mesure logarithmique au lieu de la variable population rurale atténue donc l'effet des valeurs de population dans la formule. Le résultat de la formule est également moins sensible aux changements absolus affectant la population rurale et les notes absolues élevées.
9. Cette modification réduit ainsi l'amplitude de variation des notes de pays, toutes choses égales par ailleurs, et peut porter les allocations octroyées aux plus grands pays à un niveau suffisamment proche de celles attribuées aux pays les plus petits, ce qui évite de plafonner artificiellement le niveau d'allocation maximal. En limitant les allocations minima et maximales, cette modification lisse toutes les allocations, ce qui entraîne de faibles écarts d'allocation entre les pays comptant une population rurale modeste ou importante. Ce concept est illustré dans le graphique 1: les

¹⁰ Document EB 2016/117/R.5.

¹¹ Document EB 2016/117/R.5/Add.1.

points représentent les différents pays et la position verticale des points est proportionnelle aux allocations reçues. Plus la position du point est haute, à l'image de la Chine, plus l'allocation est élevée. Plus la position du point est basse, à l'image des Tonga, plus l'allocation est faible. Si la répartition des allocations n'est pas homogène, l'écart entre les pays recevant le plus et le moins d'allocations et le reste du groupe est limité. Cet écart n'est pas très marqué. Cela montre que les allocations sont lissées et qu'aucune valeur ne se détache nettement.

Graphique 1

Normalisation par mesure logarithmique et non par population rurale

10. La direction du FIDA a ainsi expérimenté la normalisation de cette variable en modifiant son exposant, actuellement fixé à 0,45. Des tests ont été effectués en réduisant l'exposant par tranche de 0,05 point, jusqu'à atteindre une valeur minimale de 0,20. Les résultats des tests ont indiqué que le scénario le plus performant était atteint en appliquant un exposant de 0,40 à la variable population rurale.
11. Cette solution présente divers avantages:
 - a) Les allocations maximales passent à environ 5% de l'enveloppe totale des ressources, ce qui évite d'appliquer le plafonnement à 5%;
 - b) Les allocations les plus faibles atteignent 1,5 million d'USD par an, c'est-à-dire le minimum souhaité, sans qu'il soit nécessaire de les augmenter, comme c'est actuellement le cas, pour atteindre le montant de l'allocation minimum;
 - c) La formule reste simple.
12. Le graphique 2 indique le montant des allocations qui en résultent. Comme on peut le voir, cette formule offre le niveau adéquat de dispersion des ressources, dans la mesure où les pays dont les allocations sont plafonnées atteignent "naturellement" un niveau d'allocations proche du plafond. Si l'on compare le graphique 2 avec le graphique 1, on note que l'écart entre les allocations les plus élevées et le reste du groupe est plus important.

Graphique 2

Normalisation par réduction de -0,05 de l'exposant population rurale

13. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a commenté les procédures et formules du SAFP proposées lors de la session du Conseil d'administration d'avril 2017¹², faisant remarquer que cette formule révisée induisait plusieurs améliorations, mais que "le facteur population rurale rest[ait] dominant". Malgré une diminution (de 0,706 à 0,697), le coefficient de corrélation entre l'allocation de pays totale prévue pour le cycle 2016-2018 et la variable population rurale demeure le plus élevé parmi les différentes variables.

¹² EB 2017/120/R.2/Add.1.

Analyse de sensibilité

1. L'analyse de sensibilité de la formule du SAFP évalue l'impact que peut avoir le changement des structures ou des valeurs des variables au sein de la formule sur l'allocation finale par pays. En d'autres termes, elle cherche à étudier différentes pistes.
2. En raison de l'aspect multiplicateur de la formule du SAFP, le fait d'apporter des modifications mineures à une seule variable peut avoir un impact considérable sur la répartition globale des allocations entre les pays. Il est donc très important de tester l'impact que peut avoir une modification des paramètres et/ou un "bouleversement" des variables de la formule sur la stabilité et la solidité de la formule dans la durée¹³.
3. Une analyse de sensibilité peut s'effectuer selon de nombreuses approches différentes. La direction du FIDA a donc expérimenté différents scénarios pour étudier la manière dont les allocations variaient selon que les modifications étaient appliquées à l'ensemble des variables, à des variables sélectionnées, ou au programme de prêts et dons¹⁴.
4. Le tableau 1 présente les conclusions des différents scénarios expérimentés sur la formule du SAFP. Les différentes analyses effectuées pour tester la solidité de la formule sur la durée et face à différents types de chocs confirment la stabilité globale du système. Les catégories de pays (PFR, PRI de la tranche inférieure, pays présentant des situations de majeure fragilité [SMF], pays d'Afrique subsaharienne et pays empruntant à des conditions ordinaires) ont maintenu leur niveau d'allocations. Des fluctuations interviennent néanmoins au niveau des pays. Cette macrostabilité peut s'expliquer par deux facteurs: i) les changements s'équilibrent au sein d'une même catégorie de pays; ii) d'un point de vue mathématique, toutes les modifications effectuées jusqu'ici ne sont qu'une transformation monotone de la formule actuelle.

¹³ "Les modélisateurs peuvent faire des analyses de sensibilité pour un certain nombre de raisons, notamment la nécessité de déterminer: 1) quels paramètres requièrent des recherches supplémentaires pour renforcer la base de connaissances, de façon à réduire l'incertitude des données produites; 2) quels paramètres ne sont pas significatifs et peuvent donc être éliminés du modèle final; 3) quelles données utilisées contribuent le plus à la variabilité des résultats; 4) quels paramètres sont le plus fortement corrélés aux résultats produits; 5) quelles sont les conséquences, une fois que le modèle est appliqué, si l'on change un paramètre d'entrée." D. M. Hamby, 1994, "A review of techniques for parameter sensitivity analysis of environmental models", in *Environmental Monitoring and Assessment*, University of Michigan School of Public Health.

¹⁴ Dans le cadre de l'analyse de sensibilité, des chocs ont été appliqués: i) à l'ensemble du système SAFP; ii) à des variables individuelles; iii) à la taille du programme de prêts et dons; iv) à un ensemble de variables (à savoir PopRurale et RNB/hab.).

Tableau 1
Analyse de sensibilité de la nouvelle formule proposée pour le SAFP

<i>Test n°</i>	<i>Changement appliqué</i>	<i>But du test</i>	<i>Méthodologie</i>	<i>Résultats</i>
i	Chocs sur toutes les variables simultanément	Évaluer la stabilité des allocations SAFP au fil du temps et leur réactivité face à des changements réalistes	Toutes les variables ont subi un choc proportionnel à leur tendance des 15 dernières années (RNB/hab. et PopRurale) ou à leur fourchette effective (1-2 pour IVF, 1-6 pour PSR et PPD) dans les deux directions (\pm).	La formule est stable en tant que système au niveau de la répartition entre les catégories de pays.
ii	Chocs sur une variable à la fois	Évaluer l'élasticité de certaines variables, c'est-à-dire l'incidence de chaque variable prise séparément sur les allocations aux catégories de pays	Les variables ont subi, l'une après l'autre, un choc: RNB/hab. et PopRurale: 3 fois le taux de croissance annuel pour chaque pays IVF: $\pm 0,3$ PSR: $\pm 0,9$ PPD: $\pm 1,7$	Les chocs sur les variables prises séparément n'influent pas sur la répartition des allocations aux catégories de pays
iii	Chocs sur le volume du programme de prêts et dons	Évaluer les conséquences d'une hausse ou d'une baisse l'enveloppe du de programme de prêts et dons sur la répartition globale des allocations	Le programme de prêts et dons de FIDA10 a subi un choc de $\pm 13\%$ et 25%	La formule est stable au niveau de la répartition, mais les changements sont considérables au niveau des pays.
iv	Chocs sur les variables PopRurale et RNB/hab.	Évaluer la stabilité de la formule au fil du temps	Une analyse tendancielle a été menée pour prévoir leur valeur future au cours des deux prochains cycles de reconstitution. Les valeurs estimées ont été testées avec la formule proposée, toutes choses égales par ailleurs.	La formule est stable dans le temps en tant que système, et les fluctuations sont prévisibles au niveau des pays.

Finalisation des améliorations apportées au processus de gestion du SAFF

I. Contexte

1. Eu égard au processus de gestion du SAFF, les représentants au Conseil d'administration ont demandé à la direction du FIDA de fournir davantage d'informations dans le cadre de la démarche visant à mieux affiner l'évaluation de la performance du secteur rural (PSR) (questionnaire, mécanisme d'assurance qualité, système de prime à la performance) et le processus qui sous-tend les réaffectations anticipées. Les sections ci-dessous répondent à cette demande.

II. Options

Évaluation de la performance du secteur rural

2. L'évaluation de la PSR vise à mesurer la performance du cadre des politiques menées par les pays dans des domaines concernant les ruraux pauvres. Les changements sont conformes à la recommandation formulée dans l'évaluation au niveau de l'institution (ENI) du SAFF du FIDA, selon laquelle il fallait revoir les indicateurs et les questions sous-tendant la variable PSR, afin de prendre en considération les "nouveaux défis, priorités et opportunités du secteur rural". Cela a pu être effectué en affinant et en réexaminant les indicateurs et les questions sous-tendant la variable PSR, afin d'assurer que ceux-ci reflètent les priorités définies par le Cadre stratégique du FIDA 2016-2025. Cette évolution concrétise également la décision de supprimer la variable évaluation des politiques et des institutions nationales (EPIN) de la formule, qui s'explique par le fait que son indisponibilité, dans de nombreux pays, entraîne des distorsions de la formule, et qu'il existe une forte corrélation entre les notes associées aux questions relatives à l'évaluation de la PSR et à l'EPIN.
3. L'évaluation améliorée de la PSR: i) conserve l'accent que la version précédente plaçait sur la population rurale et sur les politiques et institutions y afférentes; ii) maintient toutes les catégories de questions qui figurent dans la version actuelle du SAFF, quoique de manière plus concise pour réduire les répétitions; iii) améliore les questions de façon à éliminer le haut degré de corrélation entre les questions principales et secondaires présentes dans la version actuelle; iv) adapte les questions afin de tenir compte des meilleures pratiques actuelles ainsi que des nouveaux paramètres et indicateurs (par exemple, eu égard à l'inclusion financière en milieu rural et aux politiques d'égalité des sexes; v) ajoute de nouvelles questions pour prendre en compte des modèles d'orientation clés des objectifs stratégiques du FIDA en matière d'environnement, de changement climatique et de nutrition, tout en réduisant le nombre et la répétition des questions.
4. Ces modifications sont décrites dans l'appendice I, qui fournit également des orientations aux évaluateurs sur la manière de noter les réponses à chaque question. Pour chacune d'elles, un ou deux indicateurs de base sont suggérés comme point de départ afin d'améliorer le degré d'objectivité de la notation et d'augmenter la comparabilité des notes de pays au sein des régions et entre elles. Pour certaines questions, la base de notation est constituée de notes issues d'autres évaluations, dûment adaptées pour refléter les priorités relatives à la pauvreté rurale.
5. S'appuyant sur l'expérience actuelle du FIDA et s'inspirant des meilleures pratiques d'organisations comparables, l'appendice I décrit des orientations supplémentaires destinées à renforcer l'assurance qualité. Y sont notamment proposés: des directives clairement établies à l'attention des évaluateurs, inscrivant l'évaluation de la PSR dans un dialogue plus large avec les pays, le recours à un éventail plus large de compétences et d'examins par les pairs, et, enfin, un processus régulier

de réexamens et d'ajustements, qui vise à faire fond des enseignements tirés et de l'évolution des priorités.

6. Le fait que l'évaluation de la PSR ne sera plus annuelle permettra de mener davantage de consultations au niveau national et de recevoir des retours d'information lors de sa préparation. Dans la formule de notation proposée, il est prévu de renforcer l'engagement du personnel technique dans les départements et divisions du FIDA et d'augmenter le recours à une notation fondée sur des données factuelles, afin d'assurer une plus grande cohérence au niveau des notes. Les chargés de programme de pays (CPP) du FIDA demeureront des acteurs clés lors des débats avec les experts techniques et les partenaires nationaux. Ils auront pour tâche d'attribuer les notes initiales, accompagnées d'un bref commentaire explicatif, et les changements de notation ayant pu survenir depuis l'évaluation précédente de la PSR. Des économistes régionaux s'appuieront ensuite sur les connaissances des CPP et des pairs chargés de l'examen pour s'assurer de l'homogénéité de la notation dans leur région et entre les régions. La direction veillera à ce que les conclusions de l'évaluation de la PSR aient une plus grande portée opérationnelle, en offrant des données analytiques plus solides pour la formulation des stratégies de pays du FIDA, et en contribuant à la conduite d'échanges relatifs à l'élaboration des politiques nationales davantage fondés sur des données factuelles.
7. Le Groupe de travail sur le SAFF a également demandé à la direction du FIDA d'étudier des moyens de récompenser les pays ayant obtenu une forte amélioration de leur note PSR. L'appendice I explique les options proposées pour récompenser les améliorations de performance obtenues d'un cycle SAFF à l'autre, et la capacité d'obtenir régulièrement une bonne performance sur plusieurs cycles. À la lumière des changements considérables ayant affecté les priorités, la structure et les contenus de l'évaluation de la PSR lors de FIDA11, la première évaluation de la PSR en 2018 fera office de référence pour les analyses futures, tandis que le système de récompense sera mis en œuvre à compter de FIDA12.

Réaffectations précoces

8. Selon les recommandations formulées dans l'ENI du SAFF, les réaffectations devraient être expressément réalisées plus tôt dans le cycle triennal qu'actuellement, les réaffectations étant effectuées lors de la troisième et dernière année de chaque cycle. Dans cette optique, IOE a également fait noter qu'"il faudrait s'efforcer de mieux répartir le total des engagements annuels entre les trois années d'un même cycle d'allocation. Pour ce faire, il faudra renforcer les processus de planification, notamment en mettant davantage en lien le développement de la réserve de projets [et] les allocations de pays [...]"¹⁵.
9. Pour suivre cette recommandation, la direction du FIDA a expérimenté en 2016 – pour la première fois – la méthode suivante: redistribuer les ressources allouées non utilisées qui étaient moins susceptibles de se traduire en opérations au début du cycle de FIDA10, par le biais de la méthode actuelle de réaffectation des fonds du SAFF. La réaffectation des ressources en début de cycle permet une meilleure planification, mais la méthode existante s'est révélée inadaptée car elle a été conçue pour redistribuer les ressources lors de la dernière année du cycle, lorsque la plupart des allocations ont déjà été investies.
10. En 2017, la direction du FIDA a procédé à d'autres tests, mettant au point une méthode de réaffectation précoce qui a été discutée et approuvée par le Groupe de travail sur le SAFF, comme décrit ci-dessous.

¹⁵ Document EB 2016/117/R.5.

11. Cette méthode établit deux éléments principaux de ce processus:
 - a) le recensement des pays susceptibles de bénéficier d'une réaffectation précoce;
 - b) la détermination des ressources inutilisées qui constitueront la "cagnotte de réaffectation".
12. En ce qui concerne le premier groupe de pays, la direction du FIDA propose que les pays pouvant bénéficier d'une réaffectation précoce soient:
 - a) les pays pour lesquels un écart de financement a été constaté, soit pour les projets encore au stade de la conception, approuvés durant FIDA10, soit pour des opérations en cours approuvées lors des cycles de reconstitution précédents;
 - b) les pays affichant une capacité d'absorption de ressources supplémentaires, après confirmation des divisions régionales.
13. La réaffectation précoce des ressources ne pourra être appliquée aux pays suivants:
 - a) les pays dont les allocations ont été plafonnées par les divisions régionales au début de FIDA10;
 - b) les pays dont les divisions régionales ont confirmé qu'ils étaient incapables d'absorber des ressources supplémentaires et qui, par conséquent, sont plafonnés à leur niveau d'approbation et/ou de réserve actuel (plafonnement partiel);
 - c) les pays ayant été exclus du cycle SAFR lors de l'année précédente ou pendant l'année en cours.
14. Les ressources à réaffecter (composant la cagnotte de réaffectation) seront constituées:
 - a) du montant inutilisé de l'allocation d'un pays pour lequel le financement total prévu ou approuvé lors du cycle du SAFR est inférieur à l'allocation actuelle, et
 - b) de l'allocation totale des pays ayant été exclus du cycle du SAFR lors des années précédentes ou de l'année en cours.
15. Les ressources provenant de la cagnotte de réaffectation sont distribuées aux pays pouvant bénéficier d'une réaffectation précoce sur la base de leur note de pays respective, conformément à la méthode globale du SAFR.
16. Cette méthode permet à la direction du FIDA de suivre la recommandation émise à cet effet dans l'ENI. Par ailleurs, les ressources qui ne seront vraisemblablement pas utilisées pourront être redistribuées plus tôt, ce qui permettra de mieux planifier et de mieux répartir la mise en œuvre du programme de prêts et dons. Cela est particulièrement utile pour le FIDA, dans la mesure où ses projets individuels tendent à absorber l'allocation SAFR totale d'un pays. Il est donc plus difficile pour les pays d'absorber des ressources additionnelles lors de la troisième année du cycle, lorsque la plupart des projets ont déjà été approuvés ou conçus. Ainsi, les réaffectations auront lieu à la deuxième et à la troisième année du cycle.
17. Les autres banques multilatérales de développement n'effectuent pas de réaffectation avant la troisième année du cycle. Cela est dû en partie: i) au fait que la plupart d'entre elles possèdent des programmes de prêts et dons similaires ou plus importants répartis dans un nombre de pays inférieur. Aussi, elles conçoivent et approuvent plus d'un projet par pays pour chaque cycle du SAFR. Cela leur permet d'absorber toute allocation de ressources additionnelles pouvant résulter de variations annuelles en matière d'allocations, alors que dans le cas du FIDA, cela donne lieu à un montant de ressources résiduel; ii) à la complexité du calcul des

réaffectations précoces, les réaffectations étant un exercice annuel tandis que la cagnotte de réaffectation résulte de l'accumulation de ressources sur trois années.

III. Informations sur l'évolution de la situation

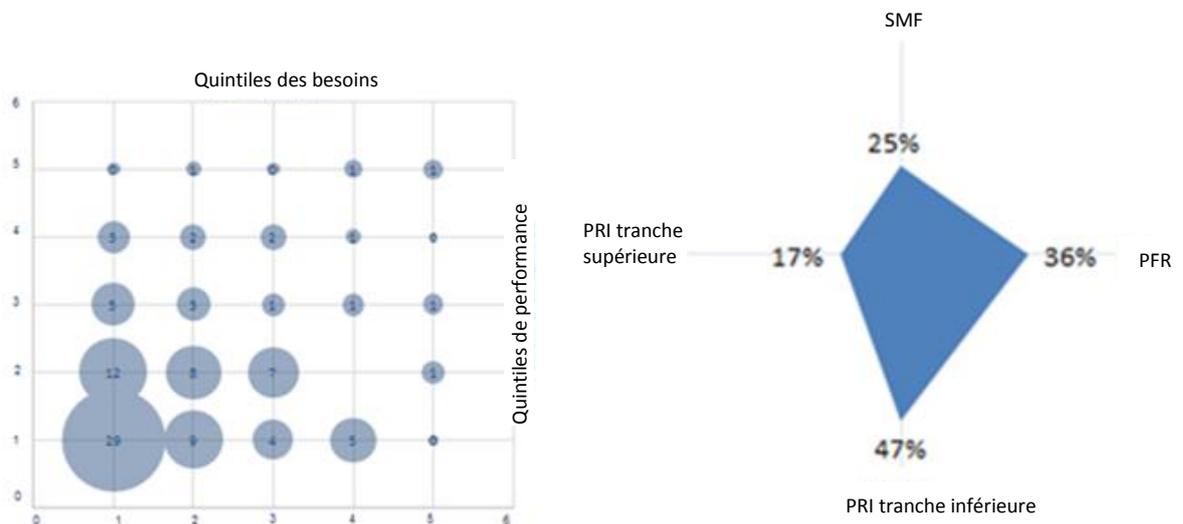
18. La direction du FIDA tiendra le Conseil d'administration informé au sujet de l'exercice de réaffectation par le biais de la méthode établie, qui consiste à publier annuellement un rapport de situation sur la mise en œuvre du Système d'allocation fondé sur la performance, dans lequel elle expose la raison pour laquelle certains pays ont été exclus des ressources additionnelles ou, au contraire, en ont été bénéficiaires.

Autres scénarios examinés lors de l'analyse

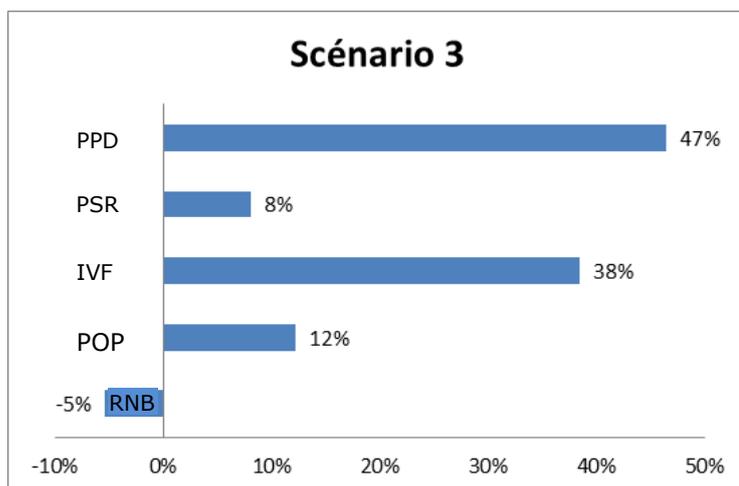
I. Contexte

1. À la cent vingtième session du Conseil d'administration en avril 2017, la direction a présenté quatre scénarios pour examen par le Conseil¹⁶. Ils ont été élaborés par accroissement progressif du poids de la composante performance du pays, recommandation clé de l'ENI sur le SAFF. L'objectif était de renforcer l'élasticité de cette composante dans la totalité des scénarios proposés. Pour chacun d'eux, l'impact sur la répartition des allocations a été évalué en fonction des catégories de revenus des pays. La part des allocations attribuée aux pays présentant des situations de majeure fragilité (SMF) a également été évaluée. De plus, les quatre scénarios proposés sont conformes aux engagements pris par le FIDA eu égard aux financements à des conditions particulièrement favorables ainsi qu'aux ressources allouées à l'Afrique subsaharienne.
2. Parmi les quatre scénarios proposés, la direction a recommandé le scénario 3 pour approbation. Ce scénario propose la meilleure répartition des ressources pour les pays qui sont à la fois les plus nécessaires et les plus performants. Cette répartition est illustrée dans le graphique ci-dessous. À gauche, le graphique montre la répartition des allocations (en pourcentage) par quintile de besoins et de performance. Les lignes horizontales représentent les quintiles des besoins (1 = les plus grands besoins) et les lignes verticales, les quintiles de performance (1 = meilleures performances). À droite, le graphique montre la répartition des ressources entre les PFR, les PRI de la tranche inférieure, les PRI de la tranche supérieure et les SMF.

Scénario 3: Besoins, performance, revenus et répartition des allocations aux SMF (en % du total)



¹⁶ Comme pour les scénarios présentés dans la présente annexe, tous les scénarios présentés au Conseil en avril 2015 utilisent les notes d'évaluation de la PSR de 2015 ainsi que la nouvelle PPD.



3. En ce qui concerne l'équilibre entre les composantes, le scénario 3 tend à privilégier la performance, tout en tenant dûment compte des besoins (48% pour les besoins et 52% pour la performance). Cela est reflété dans la formule par une hausse de la PPD et une nette augmentation de l'exposant de la composante performance:

$$[\text{PopRurale}^{0,4} \times \text{RNB/hab.}^{-0,25} \times (\text{IVF})] \times (0,20 \times \text{PSR} + 0,80 \times \text{PPD})^4$$

4. Étant donné la prépondérance accordée à la PDD, la direction a estimé que ce scénario incitait clairement les pays et les équipes de projet à améliorer la performance du portefeuille de projets financés par le FIDA en renforçant l'exécution des projets.
5. Lors de la session, le Conseil s'est félicité des efforts déployés par la direction pour réviser la formule et du fait qu'elle ait recommandé le scénario 3. Le Conseil a invité la direction à continuer de travailler sur la formule du SAFF. Il a notamment été demandé à la direction de se concentrer sur les aspects suivants: i) accroître la probabilité pour les pays les plus pauvres de voir leurs allocations augmenter¹⁷; ii) évaluer le poids relatif de l'IVF; et iii) réévaluer l'équilibre entre la PSR et la PDD dans la composante performance. À cette fin, la direction a testé des variantes du scénario 3 (scénario 3-A, scénario 3-B, scénario 3-C et scénario 3-D), lesquels sont présentés dans les sections ci-dessous.

II. Scénarios

6. La direction a élaboré et analysé 20 autres scénarios afin de déterminer la meilleure façon d'atteindre les trois objectifs décrits ci-dessus. La direction a également pris en considération le facteur supplémentaire du nombre de pays qui reçoivent des allocations minima, car il est déjà arrivé par le passé que ce nombre augmente considérablement. La direction estime que ce facteur mérite d'être pris en compte car, lorsqu'un grand nombre de pays reçoivent des allocations minima, cela peut nuire à la capacité du FIDA à soutenir efficacement ces pays au niveau adéquat. Avec la formule actuelle, appliquée pour FIDA10, sept pays reçoivent des allocations minima.
7. On trouvera dans la présente section quatre variantes du scénario 3. La section présente les données relatives à la répartition des allocations obtenues à l'aide de la formule actuelle telle qu'elle est appliquée dans FIDA10. Elle décrit également les modifications par rapport au scénario 3 original présenté en avril, et explique comment ces modifications répondent aux demandes formulées par le Conseil. Le tableau 1 récapitule les variantes de ce scénario, en mettant en évidence les

¹⁷ Étant donné qu'il s'agit d'une formule multiplicative, les allocations qui en résultent sont le fruit d'une interaction complexe entre les ratios de chaque variable par rapport aux autres variables concernant le même pays, et de ces mêmes ratios par rapport aux ratios des autres pays. Par conséquent, l'augmentation ou la diminution des allocations ne peut être attribuée aux modifications apportées à une seule variable.

critères établis par le Conseil à sa session d'avril. On trouvera ci-après une description plus détaillée.

Tableau 1
Comparaison des scénarios

Catégorie de revenu	FIDA10	scénario 3	Variantes du scénario 3			
			scénario 3-A	scénario 3-B	scénario 3-C	scénario 3-D
PFR	32%	36%	39%	38%	61%	41%
PRI de la tranche inférieure	49%	47%	45%	46%	34%	44%
PRI de la tranche supérieure	19%	17%	16%	16%	6%	15%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Poids des variables dans les composantes besoins						
Population rurale	0,45	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
RNB/hab.	-0,25	-0,25	-0,325	-0,325	-1,25	-0,30
IVF	-	1	1,75	0,75	1,25	1,5
Poids des variables dans les composantes performance						
PSR	0,45	0,2	0,3	0,25	0,2	0,25
PPD	0,35	0,8	0,7	0,75	0,8	0,75
EPIN	0,2	-	-	-	-	-
Équilibre besoins/performance						
Besoins	65%	48%	49%	49%	54%	55%
Performance	35%	52%	51%	51%	46%	45%
Nombre de pays recevant des allocations minima						
	7	28	28	27	45	10

Scénario 3-A

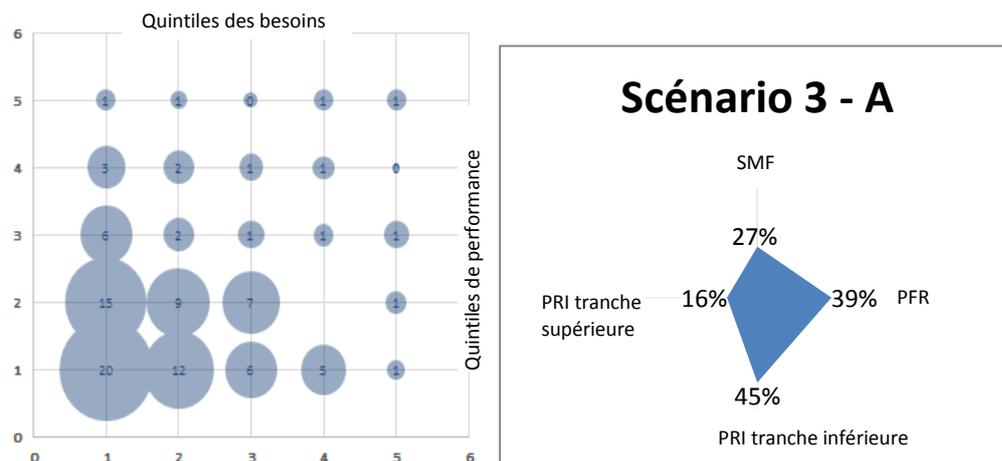
La formule associée au scénario 3-A est la suivante:

$$PopRurale^{0,4} \times RNB/hab.^{-0,325} \times (IVF)^{1,75} \times (0,3 PSR + 0,7 PPD)^4$$

8. En comparaison avec le scénario 3, dans le scénario 3-A l'exposant de la variable RNB/hab. a été augmenté de 0,075 en valeur absolue, passant de -0,25 à -0,325. Cela confère à la variable RNB/hab. un degré d'élasticité légèrement supérieur dans la formule, ce qui permet de mettre davantage l'accent sur la pauvreté. Dans la même optique, l'exposant de l'IVF a été relevé de 0,75 point, passant de 1 à 1,75. Ces deux modifications ont pour effet conjoint d'induire une hausse marginale du poids de la composante besoins dans la formule (de 48% à 49%). Le rapport entre les variables PSR et PPD évolue au sein de la composante performance: la première augmente de 0,1 point, tandis que la seconde diminue de 0,1 point. Cette approche permet de continuer à privilégier la performance des projets financés par le FIDA tout en attribuant un poids légèrement supérieur à la variable PSR en matière de politiques et d'institutions.
9. Les modifications induites par cette évolution de la formule en termes de répartition des allocations sont décrites dans le tableau 1 ci-dessus et les graphiques 1 et 2 ci-dessous. Dans le scénario 3-A, la part des allocations attribuées aux PFR passe de 36% à 39% des allocations totales. La part des allocations attribuées aux SMF augmente également, passant de 25% à 27%. On remarque en outre une hausse du nombre de pays recevant des allocations minima, lesquels passent de 7 (scénario 3) à 28.

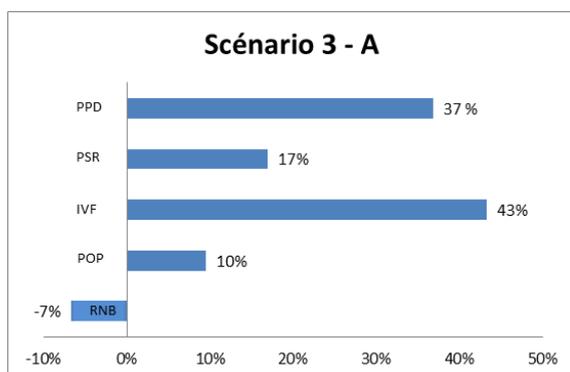
Graphique 1

Scénario 3-A: Répartition des allocations par quintiles de besoins et de performance (en % du total) et par catégories de pays



Graphique 2

Scénario 3-A: Élasticité des variables de la formule



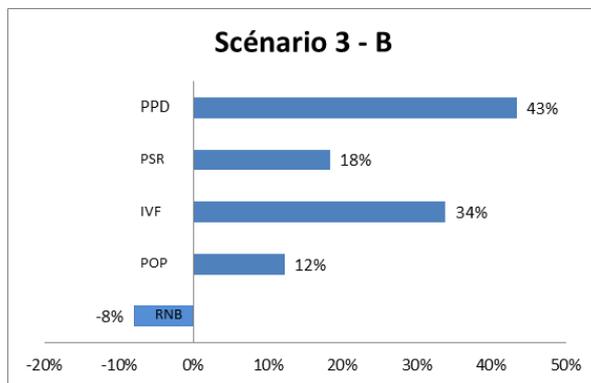
Scénario 3-B

10. Le scénario 3-B est une variante du scénario 3-A. Il maintient un équilibre identique entre les composantes besoins et performance (49% et 51% respectivement), mais en abaissant de 1 point l'exposant de l'IVF employé dans le scénario 3-A (de 1,75 à 0,75) et en établissant un écart de pondération de 0,5 point entre les variables PSR et PPD, passant à 0,25 et 0,75 respectivement. Cette approche permet de placer davantage l'accent sur les opérations financées par le FIDA. La formule du scénario 3-B est la suivante:

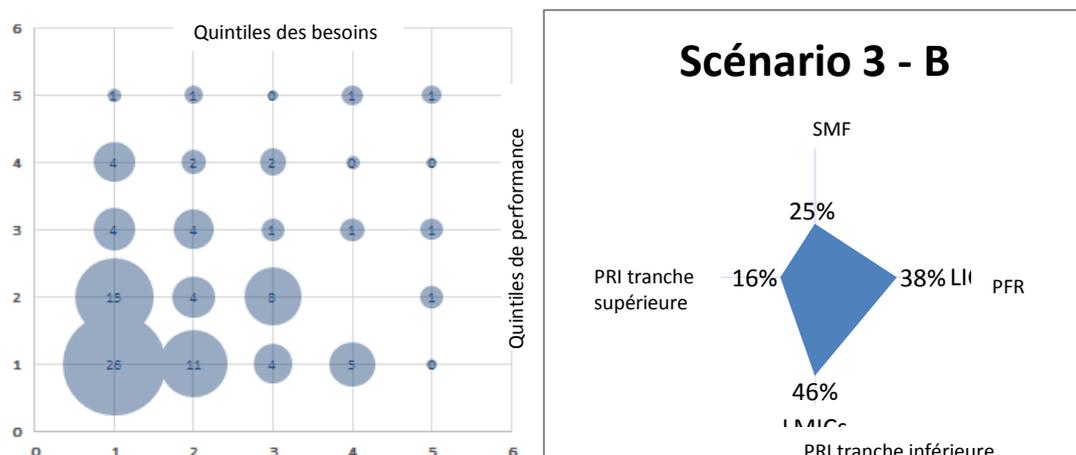
$$PopRurale^{0,4} \times RNB/hab.^{-0,325} \times (IVF)^{0,75} \times (0,25 PSR + 0,75 PPD)^4$$

11. Cette formule assure aux PRI de la tranche inférieure et aux PRI de la tranche supérieure un montant de ressources très proche de celui du scénario 3-A. Le nombre de pays percevant des allocations minima passe de 7 à 27, comme dans le scénario précédent, ce qui n'est pas souhaitable. Dans le scénario 3-B, on constate notamment que la PPD devient la variable présentant le plus haut degré d'élasticité (43%) dans la formule, ce qui rend celle-ci démesurément tournée vers l'intérieur.

Graphique 3
Scénario 3-B: Élasticité des variables de la formule



Graphique 4
Scénario 3-B: Répartition des allocations par quintiles de besoins et de performance (en % du total) et par catégories de pays



Scénario 3-C

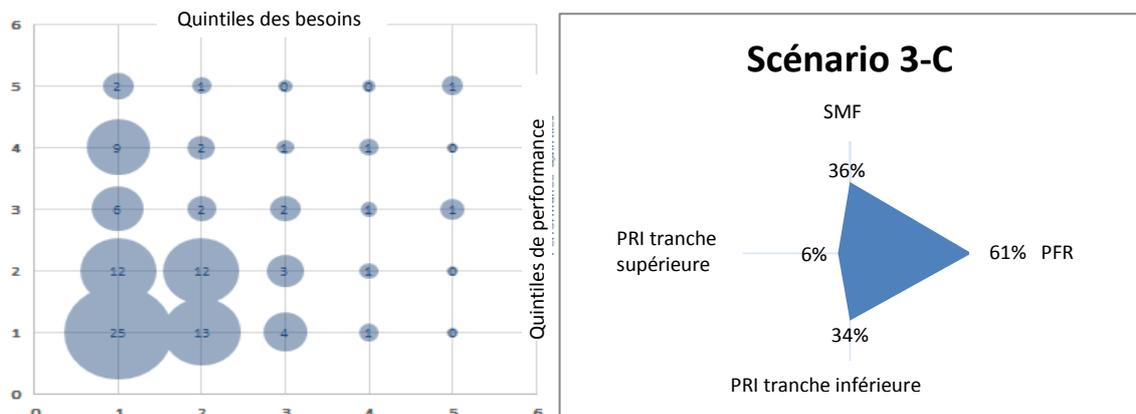
12. Pour donner suite à la demande du Conseil d'administration, qui souhaite que la formule mette davantage l'accent sur la pauvreté, la direction propose deux variantes du scénario qui inversent le rapport entre besoins et performance. Cela entraîne une hausse du poids de la composante besoins comparé au scénario 3 proposé lors de la session d'avril. À cette fin, le scénario 3-C relève l'exposant du RNB/hab. de 1,0 point en valeur absolue (de -0,25 à -1,25), tout en augmentant l'exposant de l'IVF de 0,25 point (de 1 à 1,25). Dans ce scénario, le poids de la composante besoins s'élève à 54% et celui de la composante performance à 46%. Ainsi, les poids des variables PSR et PPD se montent respectivement à 0,2 et 0,8, ce qui permet de continuer à privilégier fortement la performance des opérations financées par le FIDA. La formule du scénario 3-C est la suivante:

$$PopRurale^{0,4} \times RNB/hab.^{-1,25} \times (IVF)^{1,25} \times (0,2 PSR + 0,8 PPD)^4$$

13. Avec cette formule, l'élasticité de la variable RNB/hab. enregistre une hausse sensible (54%). La part des allocations attribuées aux PFR s'accroît également pour atteindre 61%. On constate cette même tendance à la hausse pour le nombre de pays percevant des allocations minima, qui passent à 45. Si ce scénario permet effectivement d'octroyer une plus grande part des ressources aux pays les plus pauvres, il entraîne également la dispersion de faibles montants de ressources (allocations minima) vers un grand nombre de pays. Par ailleurs, compte tenu du haut degré d'élasticité de la variable RNB/hab., cette formule serait extrêmement dépendante des fluctuations du RNB/hab.

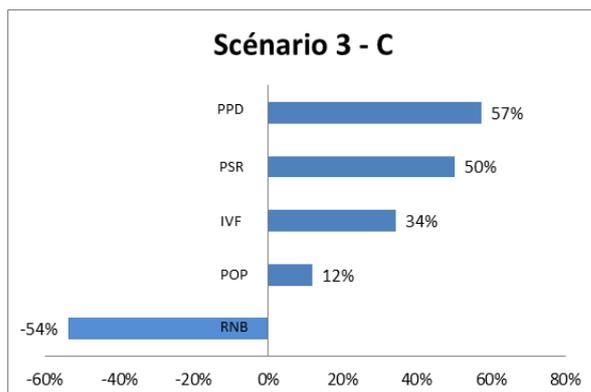
Graphique 5

Scénario 3-C: Répartition des allocations par quintiles de besoins et de performance (en % du total) et par catégories de pays



Graphique 6

Scénario 3-C: Élasticité des variables de la formule



Scénario 3-D

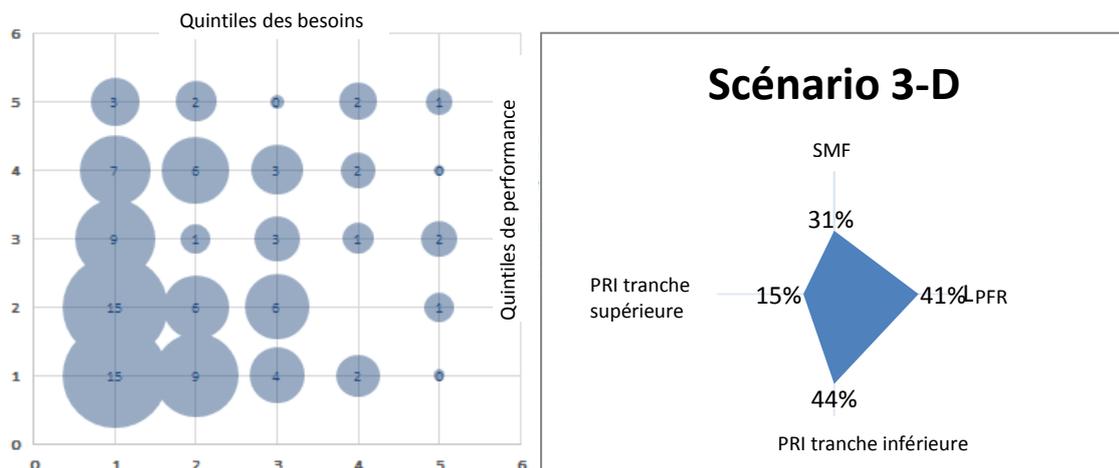
14. Variante du scénario 3-C, le scénario 3-D est le dernier scénario envisagé ici. Il vise à proposer une répartition des allocations plus équilibrée parmi les diverses catégories de pays par revenu. Avec ce scénario, le nombre de pays recevant des allocations minima diminue, ce qui réduit la dispersion des résultats tout en assurant que la priorité est davantage accordée à la pauvreté, comparé au scénario 3.
15. À cette fin, le scénario 3-D augmente l'exposant du RNB/hab. de 0,05 en valeur absolue (de -0,25 à -0,30), tout en relevant l'exposant de l'IVF de 0,5 (de 1 à 1,5). Dans la composante performance, le poids de la variable PSR grimpe de 0,05 point, passant de 0,2 (scénario 3) à 0,25. En contrepartie, la variable PPD diminue, ce qui privilégie une approche tournée vers l'extérieur. Dans ce scénario, le poids de la composante besoins augmente, passant de 48 à 55%, tandis que celui de la composante performance diminue, passant de 52 à 45%. La formule associée au scénario 3-D est la suivante:

$$PopRurale^{0,4} \times RNB/hab.^{-0,3} \times (IVF)^{1,5} \times (0,25 PSR + 0,75 PPD)^1$$

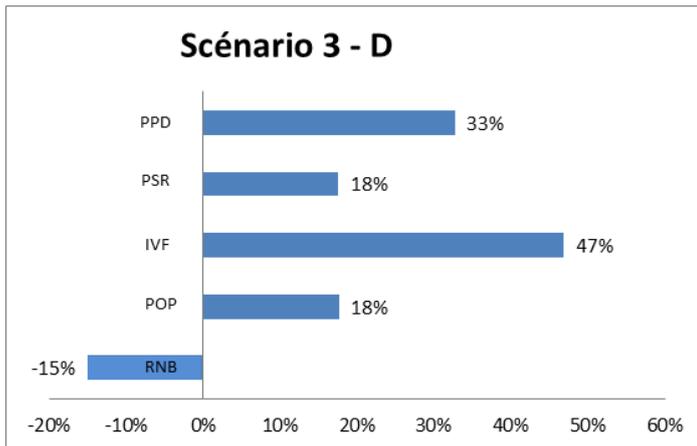
16. En augmentant le degré d'élasticité des variables RNB/hab. et IVF par rapport au scénario 3, cette formule répond mieux à la nécessité de réagir plus efficacement à l'évolution des besoins des pays. Selon le scénario 3-D, les allocations attribuées aux PFR s'élevaient ainsi à 41% des ressources, contre 32% au titre de FIDA10 et 36% dans le cadre du scénario 3. Le nombre de pays recevant des allocations minima passe de sept à 10, soit une hausse bien plus modérée que dans le scénario 3-A (28 pays), ce qui permet de maintenir la situation à son niveau actuel. Le scénario 3-D apparaît ainsi comme l'option privilégiée en vue de l'approbation finale.

Graphique 7

Scénario 3-D: Répartition des allocations par quintiles de besoins et de performance (en % du total) et par catégories de pays



Graphique 8
Scénario 3-D: Élasticité des variables de la formule



Enhanced Rural Sector Performance Assessment

Currently being finalized.

Adjusted scenario 3: country scores and annual allocations 2016-2018

Adjusted scenario 3-A: R $0.4 \times G^{-0.3} \times (IVI)^{1.7} \times (0.3R + 0.7P)^4$

Table 1
Asia and the Pacific (SC3-A)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Afghanistan	670	23 315 165	1.76	3.69	5.82	30 616 888	30 616 888	30 616 888	91 850 664
Bangladesh	1 080	105 761 094	1.51	4.15	5.85	46 383 733	46 383 733	46 383 733	139 151 199
Cambodia	1 020	12 183 722	1.49	3.86	5.81	17 915 476	17 915 476	17 915 476	53 746 427
China	7 380	621 970 693	1.25	4.56	5.87	46 430 857	46 430 857	46 430 857	139 292 572
India**	1 570	876 057 482	1.50	4.22	5.00	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Indonesia	3 630	119 586 112	1.45	3.90	4.45	13 135 221	13 135 221	13 135 221	39 405 664
Iran (Islamic Republic of)	5 780	21 212 092	1.49	3.66		3 071 763	3 071 763	3 071 763	9 215 289
Democratic People's Republic of Korea	583	9 831 767	1.51	3.11		2 528 553	2 528 553	2 528 553	7 585 660
Lao People's Democratic Republic	1 650	4 177 401	1.44	3.85	3.77	2 694 740	2 694 740	2 694 740	8 084 220
Malaysia	10 760	7 771 529	1.30	4.38		3 011 122	3 011 122	3 011 122	9 033 365
Mongolia	4 280	837 403	1.54	3.53	5.64	3 380 315	3 380 315	3 380 315	10 140 944
Myanmar	1 270	35 508 458	1.54	3.43	5.45	19 656 488	19 656 488	19 656 488	58 969 464
Nepal	730	23 034 809	1.61	4.11	4.62	14 890 257	14 890 257	14 890 257	44 670 771
Pakistan	1 410	114 166 773	1.59	4.10	3.28	8 785 921	8 785 921	8 785 921	26 357 763
Papua New Guinea	2 020	6 494 432	1.46	3.30	5.64	8 740 819	8 740 819	8 740 819	26 222 458
Philippines	3 470	55 033 870	1.37	4.55	5.83	24 030 466	24 030 466	24 030 466	72 091 398
Sri Lanka	3 400	16 857 935	1.47	3.91	5.26	10 144 229	10 144 229	10 144 229	30 432 688
Tonga*	4 290	80 634	1.36	3.52	5.66	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Vanuatu*	3 130	192 047	1.54	3.83		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Viet Nam	1 890	60 833 558	1.38	4.46	5.87	30 552 637	30 552 637	30 552 637	91 657 910
Total Asia and the Pacific						339 636 152	339 636 152	339 636 152	1 018 908 457
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 2
East and Southern Africa (SC3-A)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Angola	4 850	13 743 305	1.55	3.42	5.67	9 861 846	9 861 846	9 861 846	29 585 538
Botswana*	7 240	950 422	1.37	4.31	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Burundi	270	9 544 689	1.57	3.49	3.35	4 710 283	4 710 283	4 710 283	14 130 850
Comoros*	820	552 907	1.42	3.28	0.60	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Eritrea	680	3 976 283	1.82	3.65	5.06	9 939 729	9 939 729	9 939 729	29 819 188
Ethiopia**	550	78 509 424	1.59	4.04	5.89	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Kenya	1 290	33 559 306	1.55	4.25	3.02	4 619 377	4 619 377	4 619 377	13 858 130
Madagascar	440	15 447 015	1.64	3.93	5.89	30 326 117	30 326 117	30 326 117	90 978 351
Malawi	250	14 006 983	1.51	3.72	3.58	7 003 728	7 003 728	7 003 728	21 011 183
Mauritius	9 710	758 906	1.42	5.03		2 342 477	2 342 477	2 342 477	7 027 430
Mozambique	620	18 525 030	1.64	4.13	4.04	10 063 209	10 063 209	10 063 209	30 189 628
Namibia	5 680	1 305 281	1.58	3.99		1 521 121	1 521 121	1 521 121	4 563 362
Rwanda	700	8 183 945	1.48	4.90	5.80	21 640 139	21 640 139	21 640 139	64 920 416
Seychelles*	13 990	42 506	1.36	4.47	4.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
South Africa	6 800	19 279 777	1.37	4.28		4 831 451	4 831 451	4 831 451	14 494 354
South Sudan*	940	9 696 776	1.61	2.44	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Tanzania (United Republic of)	930	35 808 913	1.57	4.17	3.33	6 648 057	6 648 057	6 648 057	19 944 170
Uganda	680	31 826 108	1.55	4.18	3.04	5 510 585	5 510 585	5 510 585	16 531 755
Zambia	1 680	9 358 601	1.45	3.87	3.76	3 722 378	3 722 378	3 722 378	11 167 133
Zimbabwe	830	10 290 800	1.62	3.81		5 530 611	5 530 611	5 530 611	16 591 832
Total East and Southern Africa						184 937 773	184 937 773	184 937 773	554 813 319
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 3
Latin America and the Caribbean (SC3-A)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Argentina*	14 160	3 608 603	1.32	4.38	2.81	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Belize*	4 660	196 519	1.44	3.93	4.35	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bolivia (Plurinational State of)	2 910	3 368 503	1.42	4.13	4.59	3 843 679	3 843 679	3 843 679	11 531 038
Brazil	11 530	30 019 367	1.22	4.96	5.80	12 190 913	12 190 913	12 190 913	36 572 740
Colombia	7 970	11 392 990	1.28	4.18	3.24	1 595 164	1 595 164	1 595 164	4 785 491
Cuba*	5 890	2 620 609	1.50	4.40	1.22	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Dominican Republic*	6 030	2 282 960	1.35	4.25	2.29	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Ecuador*	6 070	5 802 020	1.31	4.65	2.81	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
El Salvador	3 950	2 061 045	1.33	4.39	4.56	2 812 180	2 812 180	2 812 180	8 436 541
Grenada*	7 850	68 510	1.27	4.31	4.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guatemala*	3 410	7 829 174	1.32	4.14	1.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guyana*	4 170	546 497	1.44	4.07	4.41	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Haiti*	820	4 499 878	1.62	2.68	0.90	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Honduras*	2 280	3 651 465	1.35	3.76	3.26	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Mexico	9 860	26 367 387	1.33	4.33	5.78	14 279 847	14 279 847	14 279 847	42 839 540
Nicaragua*	1 870	2 498 240	1.46	3.92	2.84	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Paraguay*	4 380	2 659 274	1.36	4.00	3.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Peru	6 370	6 725 819	1.26	4.38	5.85	9 088 883	9 088 883	9 088 883	27 266 648
Uruguay*	16 350	165 778	1.19	4.84	1.26	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Venezuela (Bolivarian Republic of)*	12 890	3 394 430	1.38	4.48	2.93	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total Latin America and Caribbean						64 810 666	64 810 666	64 810 666	194 431 998
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 4
Near East, North Africa and Europe (SC3-A)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Armenia*	3 780	1 117 929	1.49	4.68	1.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Azerbaijan*	7 590	4 353 539	1.40	3.89	1.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bosnia and Herzegovina	4 780	2 305 192	1.35	4.10	4.51	3 144 532	3 144 532	3 144 532	9 433 595
Djibouti	1 690	199 224	1.61	3.69	5.80	4 358 024	4 358 024	4 358 024	13 074 073
Egypt	3 050	50 998 602	1.55	4.75	3.86	12 521 521	12 521 521	12 521 521	37 564 564
Georgia	3 720	2 095 848	1.39	4.70	5.76	8 238 902	8 238 902	8 238 902	24 716 705
Iraq	6 320	10 666 149	1.57	3.73		3 610 112	3 610 112	3 610 112	10 830 336
Jordan	5 160	1 093 657	1.34	4.69	4.58	2 751 615	2 751 615	2 751 615	8 254 845
Kyrgyzstan	1 250	3 758 100	1.45	3.76	5.82	13 360 310	13 360 310	13 360 310	40 080 930
Lebanon*	9 800	560 617	1.47	4.38	1.61	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Republic of Moldova	2 550	1 958 687	1.51	4.39	5.77	9 862 990	9 862 990	9 862 990	29 588 969
Montenegro	7 240	224 893	1.55	4.51		1 546 375	1 546 375	1 546 375	4 639 124
Morocco	2 980	13 670 584	1.46	4.81	4.49	10 254 763	10 254 763	10 254 763	30 764 290
Sudan	1 710	26 119 531	1.82	3.76	5.68	35 836 608	35 836 608	35 836 608	107 509 823
Tajikistan	1 080	6 081 514	1.55	3.18	5.76	16 005 895	16 005 895	16 005 895	48 017 686
Tunisia	4 210	3 667 916	1.40	4.35	5.88	9 879 146	9 879 146	9 879 146	29 637 437
Turkey	10 840	20 584 500	1.33	5.00	5.14	10 376 785	10 376 785	10 376 785	31 130 354
Uzbekistan	2 090	19 589 736	1.33	3.09	5.63	14 420 771	14 420 771	14 420 771	43 262 313
Yemen	1 330	17 274 157	1.70	3.92	2.33	2 707 143	2 707 143	2 707 143	8 121 430
Total Near East, North Africa and Europe						163 375 492	163 375 492	163 375 492	490 126 476
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 5
West and Central Africa (SC3-A)

Country	GNI per capita			RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
	2015	Rural population 2015	I/I						
Benin	810	5 986 659	1.52	3.83	5.67	18 784 787	18 784 787	18 784 787	56 354 361
Burkina Faso	710	12 484 109	1.62	3.90	4.36	13 584 232	13 584 232	13 584 232	40 752 696
Cameroon	1 360	10 516 806	1.46	3.68	5.80	19 316 875	19 316 875	19 316 875	57 950 625
Cabo Verde	3 450	180 689	1.41	4.66	5.62	2 970 222	2 970 222	2 970 222	8 910 665
Central African Republic	330	2 894 168	1.43	2.44	5.48	10 684 115	10 684 115	10 684 115	32 052 344
Chad	980	10 551 569	1.64	2.96	5.81	22 193 719	22 193 719	22 193 719	66 581 158
Democratic Republic of the Congo	380	43 446 648	1.44	3.08		6 316 896	6 316 896	6 316 896	18 950 687
Republic of the Congo*	2 710	1 578 674	1.54	3.52	1.43	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Côte d'Ivoire*	1 460	10 307 708	1.45	2.96	2.07	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gabon*	9 450	220 748	1.29	3.69	2.70	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gambia (The)	440	790 273	1.49	3.91	5.88	11 295 021	11 295 021	11 295 021	33 885 062
Ghana	1 600	12 484 698	1.41	4.11	4.75	11 059 088	11 059 088	11 059 088	33 177 264
Guinea	470	7 772 864	1.52	3.00	3.93	6 427 334	6 427 334	6 427 334	19 282 003
Guinea-Bissau*	550	926 364	1.46	2.46		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Liberia	370	2 228 701	1.47	3.22	5.86	14 759 751	14 759 751	14 759 751	44 279 252
Mali	660	10 398 040	1.60	3.91	3.39	6 370 905	6 370 905	6 370 905	19 112 715
Mauritania	1 270	1 617 424	1.56	3.65	5.81	10 432 080	10 432 080	10 432 080	31 296 241
Niger	420	15 583 614	1.75	3.54	5.85	44 843 497	44 843 497	44 843 497	134 530 490
Nigeria	2 970	94 165 209	1.34	3.62	5.26	22 360 451	22 360 451	22 360 451	67 081 352
Sao Tome and Principe	1 670	66 131	1.54	3.41	5.74	2 354 970	2 354 970	2 354 970	7 064 911
Senegal	1 040	8 305 694	1.63	3.99	5.82	25 197 708	25 197 708	25 197 708	75 593 125
Sierra Leone	710	3 816 028	1.45	3.66	3.72	4 121 600	4 121 600	4 121 600	12 364 799
Togo*	570	4 306 879	1.57	3.15	1.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total West and Central Africa						260 573 250	260 573 250	260 573 250	781 719 750
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Adjusted scenario 3-B: R $0.4 \times G^{-0.3} \times (I)^{0.7} \times (0.2 R + 0.7 P)^4$

Table 1
Asia and the Pacific (SC3-B)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	I/I	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual Allocation	2018 annual allocation	Total
Afghanistan	670	23 315 165	1.76	3.69	5.82	38 597 782	38 597 782	38 597 782	115 793 345
Bangladesh**	1 080	105 761 094	1.51	4.15	5.85	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Cambodia	1 020	12 183 722	1.49	3.86	5.81	22 412 019	22 412 019	22 412 019	67 236 056
China**	7 380	621 970 693	1.25	4.56	5.87	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
India**	1 570	876 057 482	1.50	4.22	5.00	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Indonesia	3 630	119 586 112	1.45	3.90	4.45	15 655 658	15 655 658	15 655 658	46 966 975
Iran (Islamic Republic of)	5 780	21 212 092	1.49	3.66		3 569 361	3 569 361	3 569 361	10 708 082
Democratic People's Republic of Korea	583	9 831 767	1.51	3.11		2 938 156	2 938 156	2 938 156	8 814 468
Lao People's Democratic Republic	1 650	4 177 401	1.44	3.85	3.77	3 118 353	3 118 353	3 118 353	9 355 059
Malaysia	10 760	7 771 529	1.30	4.38		3 498 896	3 498 896	3 498 896	10 496 688
Mongolia	4 280	837 403	1.54	3.53	5.64	4 269 216	4 269 216	4 269 216	12 807 647
Myanmar	1 270	35 508 458	1.54	3.43	5.45	24 803 245	24 803 245	24 803 245	74 409 735
Nepal	730	23 034 809	1.61	4.11	4.62	17 696 364	17 696 364	17 696 364	53 089 092
Pakistan	1 410	114 166 773	1.59	4.10	3.28	9 746 620	9 746 620	9 746 620	29 239 859
Papua New Guinea	2 020	6 494 432	1.46	3.30	5.64	11 154 934	11 154 934	11 154 934	33 464 801
Philippines	3 470	55 033 870	1.37	4.55	5.83	29 259 776	29 259 776	29 259 776	87 779 329
Sri Lanka	3 400	16 857 935	1.47	3.91	5.26	12 455 085	12 455 085	12 455 085	37 365 254
Tonga*	4 290	80 634	1.36	3.52	5.66	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Vanuatu*	3 130	192 047	1.54	3.83		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Viet Nam	1 890	60 833 558	1.38	4.46	5.87	37 375 023	37 375 023	37 375 023	112 125 069
Total Asia and the Pacific						391 550 487	391 550 487	391 550 487	1 174 651 460
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 2
East and Southern Africa (SC3-B)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	/VI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Angola	4 850	13 743 305	1.55	3.42	5.67	12 528 248	12 528 248	12 528 248	37 584 745
Botswana*	7 240	950 422	1.37	4.31	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Burundi	270	9 544 689	1.57	3.49	3.35	5 429 806	5 429 806	5 429 806	16 289 419
Comoros*	820	552 907	1.42	3.28	0.60	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Eritrea	680	3 976 283	1.82	3.65	5.06	12 269 586	12 269 586	12 269 586	36 808 758
Ethiopia**	550	78 509 424	1.59	4.04	5.89	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Kenya	1 290	33 559 306	1.55	4.25	3.02	4 988 643	4 988 643	4 988 643	14 965 930
Madagascar	440	15 447 015	1.64	3.93	5.89	37 914 891	37 914 891	37 914 891	113 744 673
Malawi	250	14 006 983	1.51	3.72	3.58	8 077 035	8 077 035	8 077 035	24 231 104
Mauritius	9 710	758 906	1.42	5.03		2 721 936	2 721 936	2 721 936	8 165 809
Mozambique	620	18 525 030	1.64	4.13	4.04	11 643 010	11 643 010	11 643 010	34 929 030
Namibia	5 680	1 305 281	1.58	3.99		1 767 529	1 767 529	1 767 529	5 302 586
Rwanda	700	8 183 945	1.48	4.90	5.80	25 971 112	25 971 112	25 971 112	77 913 336
Seychelles*	13 990	42 506	1.36	4.47	4.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
South Africa	6 800	19 279 777	1.37	4.28		5 614 103	5 614 103	5 614 103	16 842 308
South Sudan*	940	9 696 776	1.61	2.44	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Tanzania (United Republic of)	930	35 808 913	1.57	4.17	3.33	7 366 300	7 366 300	7 366 300	22 098 899
Uganda	680	31 826 108	1.55	4.18	3.04	5 981 310	5 981 310	5 981 310	17 943 930
Zambia	1 680	9 358 601	1.45	3.87	3.76	4 301 594	4 301 594	4 301 594	12 904 782
Zimbabwe	830	10 290 800	1.62	3.81		6 426 519	6 426 519	6 426 519	19 279 557
Total East and Southern Africa						209 668 288	209 668 288	209 668 288	629 004 865
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 3
Latin America and the Caribbean (SC3-B)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	/VI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Argentina*	14 160	3 608 603	1.32	4.38	2.81	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Belize*	4 660	196 519	1.44	3.93	4.35	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bolivia (Plurinational State of)	2 910	3 368 503	1.42	4.13	4.59	4 559 405	4 559 405	4 559 405	13 678 216
Brazil	11 530	30 019 367	1.22	4.96	5.80	14 597 712	14 597 712	14 597 712	43 793 136
Colombia	7 970	11 392 990	1.28	4.18	3.24	1 756 620	1 756 620	1 756 620	5 269 861
Cuba*	5 890	2 620 609	1.50	4.40	1.22	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Dominican Republic*	6 030	2 282 960	1.35	4.25	2.29	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Ecuador*	6 070	5 802 020	1.31	4.65	2.81	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
El Salvador	3 950	2 061 045	1.33	4.39	4.56	3 291 711	3 291 711	3 291 711	9 875 134
Grenada*	7 850	68 510	1.27	4.31	4.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guatemala*	3 410	7 829 174	1.32	4.14	1.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guyana	4 170	546 497	1.44	4.07	4.41	1 735 026	1 735 026	1 735 026	5 205 079
Haiti*	820	4 499 878	1.62	2.68	0.90	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Honduras	2 280	3 651 465	1.35	3.76	3.26	1 582 955	1 582 955	1 582 955	4 748 865
Mexico	9 860	26 367 387	1.33	4.33	5.78	13 142 997	13 142 997	13 142 997	39 428 990
Nicaragua*	1 870	2 498 240	1.46	3.92	2.84	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Paraguay*	4 380	2 659 274	1.36	4.00	3.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Peru	6 370	6 725 819	1.26	4.38	5.85	8 829 153	8 829 153	8 829 153	26 487 460
Uruguay*	16 350	165 778	1.19	4.84	1.26	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Venezuela (Bolivarian Republic of)*	12 890	3 394 430	1.38	4.48	2.93	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total Latin America and Caribbean						67 495 580	67 495 580	67 495 580	202 486 741
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 4
Near East, North Africa and Europe (SC3-B)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Armenia*	3 780	1 117 929	1.49	4.68	1.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Azerbaijan*	7 590	4 353 539	1.40	3.89	1.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bosnia and Herzegovina	4 780	2 305 192	1.35	4.10	4.51	2 759 173	2 759 173	2 759 173	8 277 520
Djibouti	1 690	199 224	1.61	3.69	5.80	3 405 988	3 405 988	3 405 988	10 217 963
Egypt	3 050	50 998 602	1.55	4.75	3.86	9 000 729	9 000 729	9 000 729	27 002 186
Georgia	3 720	2 095 848	1.39	4.70	5.76	7 156 923	7 156 923	7 156 923	21 470 768
Iraq	6 320	10 666 149	1.57	3.73	-	2 670 262	2 670 262	2 670 262	8 010 785
Jordan	5 160	1 093 657	1.34	4.69	4.58	2 379 363	2 379 363	2 379 363	7 138 088
Kyrgyzstan	1 250	3 758 100	1.45	3.76	5.82	11 553 486	11 553 486	11 553 486	34 660 459
Lebanon*	9 800	560 617	1.47	4.38	1.61	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Republic of Moldova	2 550	1 958 687	1.51	4.39	5.77	7 971 827	7 971 827	7 971 827	23 915 482
Montenegro*	7 240	224 893	1.55	4.51	-	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Morocco	2 980	13 670 584	1.46	4.81	4.49	8 058 361	8 058 361	8 058 361	24 175 084
Sudan	1 710	26 119 531	1.82	3.76	5.68	24 688 442	24 688 442	24 688 442	74 065 325
Tajikistan	1 080	6 081 514	1.55	3.18	5.76	13 303 604	13 303 604	13 303 604	39 910 811
Tunisia	4 210	3 667 916	1.40	4.35	5.88	8 641 390	8 641 390	8 641 390	25 924 171
Turkey	10 840	20 584 500	1.33	5.00	5.14	9 096 070	9 096 070	9 096 070	27 288 211
Uzbekistan	2 090	19 589 736	1.33	3.09	5.63	13 958 247	13 958 247	13 958 247	41 874 741
Yemen	1 330	17 274 157	1.70	3.92	2.33	1 646 057	1 646 057	1 646 057	4 938 170
Total Near East, North Africa and Europe						132 289 922	132 289 922	132 289 922	396 869 765
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 5
West and Central Africa (SC3-B)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Benin	810	5 986 659	1.52	3.83	5.67	15 423 995	15 423 995	15 423 995	46 271 984
Burkina Faso	710	12 484 109	1.62	3.90	4.36	9 957 287	9 957 287	9 957 287	29 871 862
Cameroon	1 360	10 516 806	1.46	3.68	5.80	16 639 676	16 639 676	16 639 676	49 919 029
Cabo Verde	3 450	180 689	1.41	4.66	5.62	2 544 248	2 544 248	2 544 248	7 632 744
Central African Republic	330	2 894 168	1.43	2.44	5.48	9 932 806	9 932 806	9 932 806	29 798 417
Chad	980	10 551 569	1.64	2.96	5.81	17 608 038	17 608 038	17 608 038	52 824 113
Democratic Republic of the Congo	380	43 446 648	1.44	3.08		5 103 605	5 103 605	5 103 605	15 310 816
Republic of the Congo*	2 710	1 578 674	1.54	3.52	1.43	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Côte d'Ivoire*	1 460	10 307 708	1.45	2.96	2.07	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gabon*	9 450	220 748	1.29	3.69	2.70	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gambia (The)	440	790 273	1.49	3.91	5.88	9 457 481	9 457 481	9 457 481	28 372 444
Ghana	1 600	12 484 698	1.41	4.11	4.75	9 396 172	9 396 172	9 396 172	28 188 517
Guinea	470	7 772 864	1.52	3.00	3.93	5 169 378	5 169 378	5 169 378	15 508 134
Guinea Bissau*	550	926 364	1.46	2.46		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Liberia	370	2 228 701	1.47	3.22	5.86	12 945 802	12 945 802	12 945 802	38 837 405
Mali	660	10 398 040	1.60	3.91	3.39	4 480 068	4 480 068	4 480 068	13 440 205
Mauritania	1 270	1 617 424	1.56	3.65	5.81	8 437 588	8 437 588	8 437 588	25 312 765
Niger	420	15 583 614	1.75	3.54	5.85	32 551 718	32 551 718	32 551 718	97 655 153
Nigeria	2 970	94 165 209	1.34	3.62	5.26	20 736 302	20 736 302	20 736 302	62 208 905
Sao Tome and Principe	1 670	66 131	1.54	3.41	5.74	1 945 521	1 945 521	1 945 521	5 836 562
Senegal	1 040	8 305 694	1.63	3.99	5.82	19 187 711	19 187 711	19 187 711	57 563 133
Sierra Leone	710	3 816 028	1.45	3.66	3.72	3 311 660	3 311 660	3 311 660	9 934 980
Togo*	570	4 306 879	1.57	3.15	1.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total West and Central Africa						212 329 057	212 329 057	212 329 057	636 987 170
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Adjusted scenario 3-C: R

$$0.4 \times G^{-1.2} \times (IV)^{1.2} \times (0.2R + 0.8P)^4$$

Table 1
Asia and the Pacific (SC3-C)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IV/I	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Afghanistan**	670	23 315 165	1.76	3.69	5.82	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Bangladesh**	1 080	105 761 094	1.51	4.15	5.85	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Cambodia	1 020	12 183 722	1.49	3.86	5.81	22 975 250	22 975 250	22 975 250	68 925 750
China	7 380	621 970 693	1.25	4.56	5.87	9 070 329	9 070 329	9 070 329	27 210 987
India	1 570	876 057 482	1.50	4.22	5.00	47 693 098	47 693 098	47 693 098	143 079 294
Indonesia	3 630	119 586 112	1.45	3.90	4.45	4 731 343	4 731 343	4 731 343	14 194 029
Iran (Islamic Republic of)*	5 780	21 212 092	1.49	3.66		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Democratic People's Republic of Korea	583	9 831 767	1.51	3.11		4 699 986	4 699 986	4 699 986	14 099 958
Lao People's Democratic Republic	1 650	4 177 401	1.44	3.85	3.77	1 897 674	1 897 674	1 897 674	5 693 021
Malaysia*	10 760	7 771 529	1.30	4.38		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Mongolia*	4 280	837 403	1.54	3.53	5.64	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Myanmar	1 270	35 508 458	1.54	3.43	5.45	20 933 032	20 933 032	20 933 032	62 799 096
Nepal	730	23 034 809	1.61	4.11	4.62	23 512 560	23 512 560	23 512 560	70 537 679
Pakistan	1 410	114 166 773	1.59	4.10	3.28	6 572 329	6 572 329	6 572 329	19 716 988
Papua New Guinea	2 020	6 494 432	1.46	3.30	5.64	6 195 294	6 195 294	6 195 294	18 585 881
Philippines	3 470	55 033 870	1.37	4.55	5.83	9 414 621	9 414 621	9 414 621	28 243 862
Sri Lanka	3 400	16 857 935	1.47	3.91	5.26	4 117 121	4 117 121	4 117 121	12 351 364
Tonga*	4 290	80 634	1.36	3.52	5.66	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Vanuatu*	3 130	192 047	1.54	3.83		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Viet Nam	1 890	60 833 558	1.38	4.46	5.87	21 191 713	21 191 713	21 191 713	63 575 140
Total Asia and the Pacific						291 837 683	291 837 683	291 837 683	875 513 050
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 2
East and Southern Africa (SC3-C)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Angola	4 850	13 743 305	1.55	3.42	5.67	3 081 266	3 081 266	3 081 266	9 243 797
Botswana*	7 240	950 422	1.37	4.31	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Burundi	270	9 544 689	1.57	3.49	3.35	17 561 663	17 561 663	17 561 663	52 684 990
Comoros*	820	552 907	1.42	3.28	0.60	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Eritrea	680	3 976 283	1.82	3.65	5.06	18 067 001	18 067 001	18 067 001	54 201 004
Ethiopia**	550	78 509 424	1.59	4.04	5.89	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Kenya	1 290	33 559 306	1.55	4.25	3.02	3 552 674	3 552 674	3 552 674	10 658 021
Madagascar**	440	15 447 015	1.64	3.93	5.89	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Malawi	250	14 006 983	1.51	3.72	3.58	28 063 143	28 063 143	28 063 143	84 189 429
Mauritius*	9 710	758 906	1.42	5.03		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Mozambique	620	18 525 030	1.64	4.13	4.04	17 518 305	17 518 305	17 518 305	52 554 915
Namibia*	5 680	1 305 281	1.58	3.99		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Rwanda	700	8 183 945	1.48	4.90	5.80	36 220 580	36 220 580	36 220 580	108 661 740
Seychelles*	13 990	42 506	1.36	4.47	4.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
South Africa*	6 800	19 279 777	1.37	4.28		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
South Sudan*	940	9 696 776	1.61	2.44	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Tanzania (United Republic of)	930	35 808 913	1.57	4.17	3.33	7 290 735	7 290 735	7 290 735	21 872 206
Uganda	680	31 826 108	1.55	4.18	3.04	7 742 359	7 742 359	7 742 359	23 227 078
Zambia	1 680	9 358 601	1.45	3.87	3.76	2 570 907	2 570 907	2 570 907	7 712 722
Zimbabwe	830	10 290 800	1.62	3.81		7 414 702	7 414 702	7 414 702	22 244 105
Total East and Southern Africa						260 916 669	260 916 669	260 916 669	782 750 007
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 3
Latin America and the Caribbean (SC3-C)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	I/V	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Argentina*	14 160	3 608 603	1.32	4.38	2.81	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Belize*	4 660	196 519	1.44	3.93	4.35	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bolivia (Plurinational State of)	2 910	3 368 503	1.42	4.13	4.59	1 682 615	1 682 615	1 682 615	5 047 844
Brazil*	11 530	30 019 367	1.22	4.96	5.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Colombia*	7 970	11 392 990	1.28	4.18	3.24	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Cuba*	5 890	2 620 609	1.50	4.40	1.22	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Dominican Republic*	6 030	2 282 960	1.35	4.25	2.29	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Ecuador*	6 070	5 802 020	1.31	4.65	2.81	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
El Salvador*	3 950	2 061 045	1.33	4.39	4.56	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Grenada*	7 850	68 510	1.27	4.31	4.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guatemala*	3 410	7 829 174	1.32	4.14	1.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guyana*	4 170	546 497	1.44	4.07	4.41	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Haiti*	820	4 499 878	1.62	2.68	0.90	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Honduras*	2 280	3 651 465	1.35	3.76	3.26	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Mexico	9 860	26 367 387	1.33	4.33	5.78	1 871 404	1 871 404	1 871 404	5 614 213
Nicaragua*	1 870	2 498 240	1.46	3.92	2.84	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Paraguay*	4 380	2 659 274	1.36	4.00	3.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Peru	6 370	6 725 819	1.26	4.38	5.85	1 833 420	1 833 420	1 833 420	5 500 260
Uruguay*	16 350	165 778	1.19	4.84	1.26	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Venezuela (Bolivarian Republic of)*	12 890	3 394 430	1.38	4.48	2.93	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total Latin America and Caribbean						30 887 439	30 887 439	30 887 439	92 662 316
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 4
Near East, North Africa and Europe (SC3-C)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Armenia*	3 780	1 117 929	1.49	4.68	1.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Azerbaijan*	7 590	4 353 539	1.40	3.89	1.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bosnia and Herzegovina*	4 780	2 305 192	1.35	4.10	4.51	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Djibouti	1 690	199 224	1.61	3.69	5.80	2 797 284	2 797 284	2 797 284	8 391 853
Egypt	3 050	50 998 602	1.55	4.75	3.86	3 709 290	3 709 290	3 709 290	11 127 871
Georgia	3 720	2 095 848	1.39	4.70	5.76	2 526 519	2 526 519	2 526 519	7 579 558
Iraq*	6 320	10 666 149	1.57	3.73		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Jordan*	5 160	1 093 657	1.34	4.69	4.58	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Kyrgyzstan	1 250	3 758 100	1.45	3.76	5.82	11 879 766	11 879 766	11 879 766	35 639 299
Lebanon*	9 800	560 617	1.47	4.38	1.61	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Republic of Moldova	2 550	1 958 687	1.51	4.39	5.77	4 214 697	4 214 697	4 214 697	12 644 092
Montenegro*	7 240	224 893	1.55	4.51		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Morocco	2 980	13 670 584	1.46	4.81	4.49	3 393 904	3 393 904	3 393 904	10 181 713
Sudan	1 710	26 119 531	1.82	3.76	5.68	21 172 110	21 172 110	21 172 110	63 516 329
Tajikistan	1 080	6 081 514	1.55	3.18	5.76	16 538 612	16 538 612	16 538 612	49 615 837
Tunisia	4 210	3 667 916	1.40	4.35	5.88	2 781 109	2 781 109	2 781 109	8 343 327
Turkey*	10 840	20 584 500	1.33	5.00	5.14	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Uzbekistan	2 090	19 589 736	1.33	3.09	5.63	8 743 603	8 743 603	8 743 603	26 230 809
Yemen*	1 330	17 274 157	1.70	3.92	2.33	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total Near East, North Africa and Europe						91 256 895	91 256 895	91 256 895	273 770 686
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 5
West and Central Africa (SC3-C)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	I/I	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Benin	810	5 986 659	1.52	3.83	5.67	24 059 629	24 059 629	24 059 629	72 178 886
Burkina Faso	710	12 484 109	1.62	3.90	4.36	17 267 069	17 267 069	17 267 069	51 801 208
Cameroon	1 360	10 516 806	1.46	3.68	5.80	15 934 487	15 934 487	15 934 487	47 803 460
Cape Verde*	3 450	180 689	1.41	4.66	5.62	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Central African Republic	330	2 894 168	1.43	2.44	5.48	36 455 443	36 455 443	36 455 443	109 366 329
Chad	980	10 551 569	1.64	2.96	5.81	24 915 025	24 915 025	24 915 025	74 745 074
Democratic Republic of the Congo	380	43 446 648	1.44	3.08		14 546 451	14 546 451	14 546 451	43 639 353
Republic of the Congo*	2 710	1 578 674	1.54	3.52	1.43	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Cote D'Ivoire*	1 460	10 307 708	1.45	2.96	2.07	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gabon*	9 450	220 748	1.29	3.69	2.70	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gambia (The)	440	790 273	1.49	3.91	5.88	25 794 621	25 794 621	25 794 621	77 383 863
Ghana	1 600	12 484 698	1.41	4.11	4.75	7 200 966	7 200 966	7 200 966	21 602 899
Guinea	470	7 772 864	1.52	3.00	3.93	13 075 218	13 075 218	13 075 218	39 225 653
Guinea Bissau*	550	926 364	1.46	2.46		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Liberia	370	2 228 701	1.47	3.22	5.86	42 229 878	42 229 878	42 229 878	126 689 634
Mali	660	10 398 040	1.60	3.91	3.39	7 857 100	7 857 100	7 857 100	23 571 299
Mauritania	1 270	1 617 424	1.56	3.65	5.81	8 903 026	8 903 026	8 903 026	26 709 078
Niger**	420	15 583 614	1.75	3.54	5.85	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Nigeria	2 970	94 165 209	1.34	3.62	5.26	9 110 319	9 110 319	9 110 319	27 330 956
Sao Tome and Principe*	1 670	66 131	1.54	3.41	5.74	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Senegal	1 040	8 305 694	1.63	3.99	5.82	24 584 889	24 584 889	24 584 889	73 754 667
Sierra Leone	710	3 816 028	1.45	3.66	3.72	5 333 860	5 333 860	5 333 860	16 001 580
Togo*	570	4 306 879	1.57	3.15	1.00	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Total West and Central Africa						338 434 647	338 434 647	338 434 647	1 015 303 941
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Adjusted Scenario 3-D: R

$$0.4 \times G - 0.3 \times (I) \times 1.5 \times (0.2 R + 0.7 P)^1$$

Table 1
Asia and the Pacific (SC3-D)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Afghanistan	670	23 315 165	1.76	3.69	5.82	23 890 284	23 890 284	23 890 284	71 670 852
Bangladesh	1 080	105 761 094	1.51	4.15	5.85	33 252 044	33 252 044	33 252 044	99 756 131
Cambodia	1 020	12 183 722	1.49	3.86	5.81	13 762 286	13 762 286	13 762 286	41 286 858
China	7 380	621 970 693	1.25	4.56	5.87	32 261 627	32 261 627	32 261 627	96 784 880
India**	1 570	876 057 482	1.50	4.22	5.00	50 666 667	50 666 667	50 666 667	152 000 000
Indonesia	3 630	119 586 112	1.45	3.90	4.45	18 606 913	18 606 913	18 606 913	55 820 739
Iran (Islamic Republic of)	5 780	21 212 092	1.49	3.66		7 030 431	7 030 431	7 030 431	21 091 294
Democratic People's Republic of Korea	583	9 831 767	1.51	3.11		8 865 524	8 865 524	8 865 524	26 596 572
Lao People's Democratic Republic	1 650	4 177 401	1.44	3.85	3.77	5 365 991	5 365 991	5 365 991	16 097 973
Malaysia	10 760	7 771 529	1.30	4.38		4 087 392	4 087 392	4 087 392	12 262 175
Mongolia	4 280	837 403	1.54	3.53	5.64	3 053 046	3 053 046	3 053 046	9 159 139
Myanmar	1 270	35 508 458	1.54	3.43	5.45	19 092 219	19 092 219	19 092 219	57 276 657
Nepal	730	23 034 809	1.61	4.11	4.62	17 933 927	17 933 927	17 933 927	53 801 782
Pakistan	1 410	114 166 773	1.59	4.10	3.28	21 418 246	21 418 246	21 418 246	64 254 739
Papua New Guinea	2 020	6 494 432	1.46	3.30	5.64	8 134 362	8 134 362	8 134 362	24 403 087
Philippines	3 470	55 033 870	1.37	4.55	5.83	16 682 916	16 682 916	16 682 916	50 048 749
Sri Lanka	3 400	16 857 935	1.47	3.91	5.26	9 970 327	9 970 327	9 970 327	29 910 982
Tonga*	4 290	80 634	1.36	3.52	5.66	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Vanuatu*	3 130	192 047	1.54	3.83		1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Vietnam	1 890	60 833 558	1.38	4.46	5.87	20 920 668	20 920 668	20 920 668	62 762 004
Total Asia and the Pacific						317 994 871	317 994 871	317 994 871	953 984 612
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 2
East and Southern Africa (SC3-D)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	I/I	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Angola	4 850	13 743 305	1.55	3.42	5.67	9 051 996	9 051 996	9 051 996	27 155 988
Botswana*	7 240	950 422	1.37	4.31	0.80	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Burundi	270	9 544 689	1.57	3.49	3.35	12 522 303	12 522 303	12 522 303	37 566 910
Comoros*	820	552 907	1.42	3.28	0.60	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Eritrea	680	3 976 283	1.82	3.65	5.06	10 755 726	10 755 726	10 755 726	32 267 178
Ethiopia	550	78 509 424	1.59	4.04	5.89	38 239 863	38 239 863	38 239 863	114 719 589
Kenya	1 290	33 559 306	1.55	4.25	3.02	12 588 895	12 588 895	12 588 895	37 766 685
Madagascar	440	15 447 015	1.64	3.93	5.89	21 807 752	21 807 752	21 807 752	65 423 256
Malawi	250	14 006 983	1.51	3.72	3.58	15 287 474	15 287 474	15 287 474	45 862 423
Mauritius	9 710	758 906	1.42	5.03		2 086 025	2 086 025	2 086 025	6 258 076
Mozambique	620	18 525 030	1.64	4.13	4.04	15 893 351	15 893 351	15 893 351	47 680 052
Namibia	5 680	1 305 281	1.58	3.99		2 679 148	2 679 148	2 679 148	8 037 445
Rwanda	700	8 183 945	1.48	4.90	5.80	13 724 049	13 724 049	13 724 049	41 172 147
Seychelles*	13 990	42 506	1.36	4.47	4.27	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
South Africa	6 800	19 279 777	1.37	4.28		6 952 262	6 952 262	6 952 262	20 856 785
South Sudan	940	9 696 776	1.61	2.44	0.80	3 176 600	3 176 600	3 176 600	9 529 799
Tanzania (United Republic of)	930	35 808 913	1.57	4.17	3.33	15 330 106	15 330 106	15 330 106	45 990 317
Uganda	680	31 826 108	1.55	4.18	3.04	14 908 807	14 908 807	14 908 807	44 726 422
Zambia	1 680	9 358 601	1.45	3.87	3.76	7 398 521	7 398 521	7 398 521	22 195 564
Zimbabwe	830	10 290 800	1.62	3.81		10 666 229	10 666 229	10 666 229	31 998 686
Total East and Southern Africa						217 569 108	217 569 108	217 569 108	652 707 323
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

** Country receiving the maximum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 3
Latin America and the Caribbean (SC3-D)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	RSP 2015	PAD 2016	2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
Argentina	14 160	3 608 603	1.32	4.38	2.81	2 059 533	2 059 533	2 059 533	6 178 600
Belize*	4 660	196 519	1.44	3.93	4.35	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Bolivia (Plurinational State of)	2 910	3 368 503	1.42	4.13	4.59	4 830 530	4 830 530	4 830 530	14 491 590
Brazil	11 530	30 019 367	1.22	4.96	5.80	8 221 745	8 221 745	8 221 745	24 665 235
Colombia	7 970	11 392 990	1.28	4.18	3.24	4 071 809	4 071 809	4 071 809	12 215 427
Cuba	5 890	2 620 609	1.50	4.40	1.22	1 685 073	1 685 073	1 685 073	5 055 218
Dominican Republic	6 030	2 282 960	1.35	4.25	2.29	1 959 102	1 959 102	1 959 102	5 877 307
Ecuador	6 070	5 802 020	1.31	4.65	2.81	3 259 293	3 259 293	3 259 293	9 777 879
El Salvador	3 950	2 061 045	1.33	4.39	4.56	3 413 673	3 413 673	3 413 673	10 241 019
Grenada*	7 850	68 510	1.27	4.31	4.25	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Guatemala	3 410	7 829 174	1.32	4.14	1.25	2 646 153	2 646 153	2 646 153	7 938 458
Guyana	4 170	546 497	1.44	4.07	4.41	2 050 627	2 050 627	2 050 627	6 151 881
Haiti	820	4 499 878	1.62	2.68	0.90	2 726 127	2 726 127	2 726 127	8 178 381
Honduras	2 280	3 651 465	1.35	3.76	3.26	3 860 781	3 860 781	3 860 781	11 582 344
Mexico	9 860	26 367 387	1.33	4.33	5.78	10 016 017	10 016 017	10 016 017	30 048 050
Nicaragua	1 870	2 498 240	1.46	3.92	2.84	4 233 927	4 233 927	4 233 927	12 701 782
Paraguay	4 380	2 659 274	1.36	4.00	3.00	3 154 097	3 154 097	3 154 097	9 462 290
Peru	6 370	6 725 819	1.26	4.38	5.85	6 170 497	6 170 497	6 170 497	18 511 492
Uruguay*	16 350	165 778	1.19	4.84	1.26	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Venezuela (Bolivarian Republic of)	12 890	3 394 430	1.38	4.48	2.93	2 638 470	2 638 470	2 638 470	7 915 410
Total Latin America and Caribbean						71 497 455	71 497 455	71 497 455	214 492 364
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 4
Near East, North Africa and Europe (SC3-D)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	PAD		2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
				RSP 2015	2016				
Armenia	3 780	1 117 929	1.49	4.68	1.00	1 577 802	1 577 802	1 577 802	4 733 407
Azerbaijan	7 590	4 353 539	1.40	3.89	1.27	2 018 581	2 018 581	2 018 581	6 055 743
Bosnia and Herzegovina	4 780	2 305 192	1.35	4.10	4.51	3 884 923	3 884 923	3 884 923	11 654 770
Djibouti	1 690	199 224	1.61	3.69	5.80	3 115 425	3 115 425	3 115 425	9 346 275
Egypt	3 050	50 998 602	1.55	4.75	3.86	17 468 510	17 468 510	17 468 510	52 405 531
Georgia	3 720	2 095 848	1.39	4.70	5.76	5 267 855	5 267 855	5 267 855	15 803 565
Iraq	6 320	10 666 149	1.57	3.73		7 010 757	7 010 757	7 010 757	21 032 272
Jordan	5 160	1 093 657	1.34	4.69	4.58	2 911 491	2 911 491	2 911 491	8 734 474
Kyrgyzstan	1 250	3 758 100	1.45	3.76	5.82	9 514 349	9 514 349	9 514 349	28 543 047
Lebanon*	9 800	560 617	1.47	4.38	1.61	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Republic of Moldova	2 550	1 958 687	1.51	4.39	5.77	6 436 425	6 436 425	6 436 425	19 309 275
Montenegro	7 240	224 893	1.55	4.51		1 707 418	1 707 418	1 707 418	5 122 253
Morocco	2 980	13 670 584	1.46	4.81	4.49	10 641 294	10 641 294	10 641 294	31 923 883
Sudan	1 710	26 119 531	1.82	3.76	5.68	25 773 006	25 773 006	25 773 006	77 319 019
Tajikistan	1 080	6 081 514	1.55	3.18	5.76	12 778 863	12 778 863	12 778 863	38 336 590
Tunisia	4 210	3 667 916	1.40	4.35	5.88	6 443 697	6 443 697	6 443 697	19 331 092
Turkey	10 840	20 584 500	1.33	5.00	5.14	8 310 279	8 310 279	8 310 279	24 930 836
Uzbekistan	2 090	19 589 736	1.33	3.09	5.63	13 035 612	13 035 612	13 035 612	39 106 835
Yemen	1 330	17 274 157	1.70	3.92	2.33	11 227 852	11 227 852	11 227 852	33 683 555
Total Near East, North Africa and Europe						150 624 141	150 624 141	150 624 141	451 872 424
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions

Table 5
West and Central Africa (SC3-D)

Country	GNI per capita 2015	Rural population 2015	IVI	PAD		2016 annual allocation	2017 annual allocation	2018 annual allocation	Total
				RSP 2015	2016				
Benin	810	5 986 659	1.52	3.83	5.67	13 711 750	13 711 750	13 711 750	41 135 250
Burkina Faso	710	12 484 109	1.62	3.90	4.36	17 157 979	17 157 979	17 157 979	51 473 936
Cameroon	1 360	10 516 806	1.46	3.68	5.80	14 066 426	14 066 426	14 066 426	42 199 279
Cape Verde	3 450	180 689	1.41	4.66	5.62	2 011 363	2 011 363	2 011 363	6 034 089
Central African Republic	330	2 894 168	1.43	2.44	5.48	11 049 574	11 049 574	11 049 574	33 148 723
Chad	980	10 551 569	1.64	2.96	5.81	17 819 408	17 819 408	17 819 408	53 458 223
Democratic Republic of the Congo	380	43 446 648	1.44	3.08		20 693 692	20 693 692	20 693 692	62 081 076
Republic of the Congo	2 710	1 578 674	1.54	3.52	1.43	2 137 792	2 137 792	2 137 792	6 413 375
Cote D'Ivoire	1 460	10 307 708	1.45	2.96	2.07	5 833 070	5 833 070	5 833 070	17 499 209
Gabon*	9 450	220 748	1.29	3.69	2.70	1 500 000	1 500 000	1 500 000	4 500 000
Gambia (The)	440	790 273	1.49	3.91	5.88	7 388 578	7 388 578	7 388 578	22 165 734
Ghana	1 600	12 484 698	1.41	4.11	4.75	11 754 204	11 754 204	11 754 204	35 262 611
Guinea	470	7 772 864	1.52	3.00	3.93	12 709 000	12 709 000	12 709 000	38 127 000
Guinea Bissau	550	926 364	1.46	2.46		3 259 594	3 259 594	3 259 594	9 778 781
Liberia	370	2 228 701	1.47	3.22	5.86	11 069 604	11 069 604	11 069 604	33 208 813
Mali	660	10 398 040	1.60	3.91	3.39	13 344 241	13 344 241	13 344 241	40 032 723
Mauritania	1 270	1 617 424	1.56	3.65	5.81	7 478 168	7 478 168	7 478 168	22 434 503
Niger	420	15 583 614	1.75	3.54	5.85	30 572 829	30 572 829	30 572 829	91 718 486
Nigeria	2 970	94 165 209	1.34	3.62	5.26	21 563 352	21 563 352	21 563 352	64 690 056
Sao Tome and Principe	1 670	66 131	1.54	3.41	5.74	1 838 579	1 838 579	1 838 579	5 515 736
Senegal	1 040	8 305 694	1.63	3.99	5.82	16 649 875	16 649 875	16 649 875	49 949 624
Sierra Leone	710	3 816 028	1.45	3.66	3.72	7 897 926	7 897 926	7 897 926	23 693 779
Togo	570	4 306 879	1.57	3.15	1.00	4 140 757	4 140 757	4 140 757	12 422 271
Total West and Central Africa						255 647 759	255 647 759	255 647 759	766 943 277
Total IFAD						1 013 333 333	1 013 333 333	1 013 333 333	3 040 000 000

*Country receiving the minimum allocation

Rural sector performance score: Inputs provided by regional divisions